

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1189

19 juin 2006

SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| A & V..... | 57026 |
| H & A Lux Best of Two | 57026 |
| H & A Lux EuropeDividend..... | 57031 |
| M.B.F. Advisory Company S.A., Luxembourg..... | 57071 |
| Nova Deuxième S.A., Luxembourg | 57026 |
| Orlando Italy Special Situations Sicar (SCA), Luxembourg | 57047 |
| Sensata Investment Company S.C.A., Munsbach..... | 57031 |
| Sensata Investment Company S.C.A., Munsbach..... | 57047 |
| Willowbrook S.A., Luxembourg..... | 57025 |
| Willowbrook S.A., Luxembourg..... | 57025 |

WILLOWBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 59.438.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour WILLOWBROOK S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031540/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

WILLOWBROOK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 59.438.

Le bilan de dissolution au 6 février 2006, enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour WILLOWBROOK S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(031542/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

A & V, Fonds Commun de Placement.

SONDERREGLEMENT

Das Sondervermögen A & V wurde am 21. September 2004 gemäß Teil I Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds ist das Verwaltungsreglement, welches am 6. März 2006 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, im Namen der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds, das am 15. Juni 2006 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 8. Juni 2006 unter der Referenz LSO-BR02019 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 6. Juni 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(053829.03//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

H & A LUX BEST OF TWO, Fonds Commun de Placement.

SONDERREGLEMENT

Das Sondervermögen H & A LUX BEST OF TWO wurde am 12. Mai 2006 gemäß Teil I Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds ist das Verwaltungsreglement, welches am 6. März 2006 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, im Namen der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds, das am 12. Mai 2006 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations am 8. Juni 2006, unter der Referenz LSO-BR02021 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 6. Juni 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(053833.03//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

NOVA DEUXIEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 116.877.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- DE AGOSTINI INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg Section B, numéro 111.253 et initialement constituée sous la dénomination de NEW DE AGOSTINI INVEST S.A. en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 13 octobre 2005 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 197 du 27 janvier 2006.

La dénomination a été changée de NEW DE AGOSTINI INVEST S.A. en DE AGOSTINI INVEST S.A. en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné le 6 décembre 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

2.- M. Paolo Ceretti, administrateur, né le 21 février 1955 à Turin (Italie), ayant son adresse professionnelle 15, Via Giovanni da Verrazano, Novara, Italie;

Ensemble, ci-après repris comme les «Actionnaires»;

Ici représentés par Emile De Demo, ayant son adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Durée, Siège, Objet

1. Forme, Dénomination.

1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination NOVA DEUXIEME S.A.

2. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

3. Siège social.

3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration la Société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3.2 Le siège social peut être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire, se réunissant et statuant comme en cas de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

3.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seront imminents, le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

3.4 Le transfert du siège à titre définitif à l'étranger et l'adoption d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés que par une assemblée générale extraordinaire plénière où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et votent à l'unanimité.

4. Objet.

4.1 La Société a pour objet de créer, contrôler, promouvoir et développer, administrer, en gestion directe ou autrement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières.

4.2 La Société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises entières ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse et occasionnellement à des tiers de tous concours, prêts, avances ou garanties.

4.3 La Société peut développer toutes autres opérations financières et employer ses fonds et ceux recueillis de ses filiales et affiliées, qu'elle concentre sur elle, à la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, droits de propriété intellectuelle, brevets, droits de savoir-faire, marques de fabrique ou marques de services, droits de reproduction et droits d'auteurs, dessins industriels, logos, signes distinctifs de ralliement de clientèle et licences de toute origine ou nature, que ces droits soient susceptibles de protection juridique et d'appropriation exclusive ou non, l'acquisition par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange, de prise ferme, de dation en concession ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et droits, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 et les lois modificatives sur les sociétés de participations financières, aussi dites sociétés holding.

Titre II.- Capital

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 15.500 (quinze mille cinq cents) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale.

5.2 Les actions sont nominatives, leur conversion en actions au porteur étant exclue.

5.3 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. Dans ces mêmes conditions l'assemblée générale peut, par modification des statuts, prévoir un capital autorisé et fixer les modalités de sa réalisation.

5.4 L'assemblée générale, se réunissant et statuant comme en matière de modification des statuts, peut créer et émettre des actions de plusieurs classes, soit en redéfinissant le statut des actions existantes, soit en réalisant des augmentations du capital social.

6. Rachat des actions.

6.1 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

6.2 Par décision d'une assemblée générale extraordinaire, se réunissant et statuant comme en matière de modification des statuts, tout ou partie des bénéfices et réserves, autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer, peuvent être affectés à l'amortissement du capital social par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignée par tirage au sort, sans que le capital exprimé soit réduit, le tout conformément aux dispositions de la loi et ces statuts. Dans le cas d'un amortissement partiel tout Actionnaire peut, de l'accord des autres Actionnaires, renoncer à l'amortissement, soit au profit d'un ou de plusieurs de ces autres Actionnaires nommément désignés, soit en maintenant son statut premier d'Actionnaire.

7. Droit de préemption.

7.1 Tout Actionnaire peut librement céder ses actions ou les droits de souscription préférentiels aux augmentations du capital aux Actionnaires de sa même classe.

7.2 Tout Actionnaire qui a l'intention d'aliéner tout ou partie de ses actions ou des droits préférentiels à la souscription aux augmentations du capital social est tenu de les offrir d'abord en préemption aux autres Actionnaires comme il est disposé ci-après:

(i) L'Actionnaire vendeur transmet par priorité absolue l'offre de préempter aux Actionnaires de la même classe d'actions que la sienne. Le droit de préemption revient à chaque Actionnaire dans la proportion de sa propre participation dans le total des actions détenues par les Actionnaires de cette même classe dans le capital société émis et en circulation

de la société. Dans le cas où un ou plusieurs Actionnaires de cette classe renonceraient à exercer leur droit de préemption en tout ou partie ou ne l'exerceraient pas dans les délais impartis, leurs droits reviendront aux autres Actionnaires de cette classe qui entendent exercer leur droit de préemption et ce proportionnellement entre eux.

(ii) Dans le cas où les Actionnaires n'exerceraient pas, en tout ou en partie, les droits de préemption offerts dans leur classe le vendeur, en tel cas, doit offrir les actions, respectivement les droits préférentiels mis en vente sur lesquels un droit de préemption n'aura pas été exercé, aux Actionnaires des autres classes et la préemption peut être exercée par eux dans les mêmes conditions et modalités et dans les mêmes délais, et ce même en cas d'une succession d'offres à la suite du non-exercice de la préemption par un ou plusieurs de ces Actionnaires.

7.3 L'offre de vente contient l'indication du ou des tiers acquéreurs, et elle doit être communiquée au conseil d'administration au moyen d'une lettre recommandée avec A.R. ou d'une missive par porteur avec récépissé suite à une contestation de ce prix.

7.4 Dans le cas où, à la suite d'une constatation du conseil d'administration soumise à l'Actionnaire vendeur, aucun des Actionnaires n'aurait exercé le droit de préemption, l'Actionnaire offrant est libre de vendre et de transférer les actions en question et le cas échéant les droits préférentiels au tiers indiqué et ce endéans un délai péremptoire de quinze (15) jours, mais à un prix non inférieur à celui demandé aux co-Actionnaires ou déterminé par l'expert désigné suite à une contestation de ce prix.

7.5 En cas de désaccord sur le prix des actions ou des droits préférentiels à céder, le prix est déterminé par un expert nommé par les parties, le conseil d'administration entendu dans sa proposition. A défaut d'un tel accord, le président du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant comme en matière de référé, saisi par la partie la plus diligente, procédera à la nomination. Le président a la faculté d'avoir recours à un consultant. L'évaluation de l'expert qui statuera dans les soixante jours, sera sans appel.

7.6 A l'exception des procédures contentieuses le conseil d'administration est en toutes circonstances l'agent centralisateur et transmetteur et le surveillant des opérations de préemption.

Toutes notifications entre les Actionnaires et la Société ainsi qu'entre les Actionnaires eux-mêmes sont à adresser au conseil d'administration, soit par lettres recommandées avec A.R., soit par missives contre récépissé.

Pour tous mouvements et actes de procédure pour lesquels la loi ou ces statuts ne prévoient pas autrement, il existe un délai uniforme de quinze (15) jours.

Une référence spéciale relative à l'existence du droit de préemption est faite sur le registre des Actionnaires nominatifs et sur les certificats attestant l'inscription des actions nominatives, s'il en existe.

Titre III.- Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires

8. Conseil d'Administration.

8.1 La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Il élit un président en son sein.

8.2 Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

8.3 Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

9. Réunion du Conseil d'Administration.

9.1 Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par deux administrateurs.

9.2 Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

9.3 Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

9.4 Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix, le président n'a pas de voix prépondérante.

9.5 Le recours à la vidéoconférence et à la conférence call est permis à condition que tous les directeurs participants soient en mesure d'entendre et d'être entendus par tous les autres directeurs participants utilisant cette technologie.

9.6 En cas d'urgence les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par écrit simple ou par tout moyen écrit par télécommunication.

9.7 Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par voie de circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable, étant entendu que tous les administrateurs devront faire connaître leur décision par écrit.

9.8 Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits de ces décisions sont délivrés conformes par le président, ou à son défaut par deux administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

10.1 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

10.2 Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garanties. Ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, être converties en actions.

11. Délégation de pouvoirs.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, Actionnaires ou non.

12. Représentation de la société.

La Société se trouve engagée soit par les signatures collectives de deux administrateurs, soit par la signature collective ou individuelle des personnes, à ce déléguées par le conseil d'administration.

13. Actions judiciaires.

Les actions judiciaires, tant en demande qu'en défense, seront suivies au nom de la Société par un membre du conseil d'administration ou la personne, à ce déléguée par le conseil d'administration.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 Aussi longtemps que la Société ne se trouvera pas dans l'obligation légale de consolider ses comptes ou de faire contrôler ses rapports annuels et ses comptes financiers par un réviseur d'entreprises indépendant, la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 Les commissaires sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

14.3 Le réviseur sera le cas échéant nommé par l'assemblée générale. A la suite de la nomination d'un réviseur d'entreprises, l'institution du commissariat aux comptes sera abrogée.

Titre IV.- Année sociale

15. Année sociale.

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Chaque année au trente et un décembre, le conseil d'administration établit le bilan, le compte de profits et pertes, les annexes à ces comptes et le rapport de gestion destinés aux administrateurs et aux obligataires.

Titre V.- Assemblée générale des actionnaires

16. Endroit et date de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

16.1 L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 17.00 heures au siège social ou en tout autre endroit situé dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

16.2 Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

17. Votes.

17.1 Pour pouvoir assister à l'assemblée générale les propriétaires d'actions doivent avoir été inscrits au registre des Actionnaires nominatifs au moins cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

17.2 Tout Actionnaire a le droit de voter lui-même ou par un mandataire, lequel peut ne pas être lui-même Actionnaire.

18. Pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires.

18.1 L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

18.2 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque Actionnaire nominatif conformément à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

18.3 Sauf dans les cas déterminés par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, quelle que soit la portion du capital représentée.

18.4 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des Actionnaires peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des Actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des Actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés.

18.5 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

19.2 L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

19.3 Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Titre VII.- Loi applicable

21. Loi applicable.

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour du mois de décembre 2006.

La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en mai 2007.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

| Souscripteurs | Nombre d'actions | % du capital social |
|---|---------------------|------------------------|
| DE AGOSTINI INVEST S.A., préqualifiée | 15.499 | 99,99% |
| Paolo Ceretti, prénommé. | 1 | 0,01% |
| Total:..... | 15.500 | 100% |

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telles que modifiées, ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentés tel qu'il est dit, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Sont nommés administrateurs pour une durée maximale ne pouvant excéder 6 (six) ans:

a) M. Paolo Ceretti, administrateur, né le 21 février 1955 à Turin (Italie), ayant son adresse professionnelle 15, Via Giovanni da Verrazano, Novara, Italie;

b) M. Pierre Thielen, Avocat à la Cour, né le 28 septembre 1947 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle 21, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) M. Emile De Demo, employé, né le 2 février 1972 à Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2012, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

FAcTS SERVICES, ayant son siège social 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2012, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011.

Le siège social de la société est fixé à 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

4. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. De Demo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, vol. 153S, fol. 80, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

J. Elvinger.

(054978.03/211/281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

H & A LUX EuropeDividend, Fonds Commun de Placement.

SONDERREGLEMENT

Das Sondervermögen H & A LUX EuropeDividend wurde am 22. Mai 2006 gemäß Teil I Luxemburger Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen gegründet und erfüllt die Anforderungen der geänderten Richtlinie des Rates der Europäischen Gemeinschaften Nr. 85/611 EWG vom 20. Dezember 1985.

Für den Fonds ist das Verwaltungsreglement, welches am 6. März 2006 im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, im Namen der HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A. veröffentlicht wurde, integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des Sonderreglements des Fonds, das am 22. Mai 2006 in Kraft trat und zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations am 8. Juni 2006 unter der Referenz LSO-BR02020 beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 6. Juni 2006.

HAUCK & AUFHÄUSER INVESTMENT GESELLSCHAFT S.A.

Unterschriften

(053836.03//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

SENSATA INVESTMENT COMPANY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 114.729.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh day of April.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of SENSATA INVESTMENT COMPANY S.C.A., a société en commandite par actions, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 114.729, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 8 February 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The meeting is opened at 11.30 a.m., with Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg, who appoints as secretary Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, and as scrutineer Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, in the chair, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to an amount of nine hundred eighty-eight thousand six hundred thirty-eight euro and seventy-five cent (EUR 988,638.75), through the issuance of seven hundred sixty-six thousand one hundred eleven (766,111) new ordinary shares of the Company having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

2. Full restatement of the articles of incorporation of the Company.

3. Miscellaneous matters.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to an amount of nine hundred eighty-eight thousand six hundred thirty-eight euro and seventy-five cent (EUR 988,638.75), through the issuance of seven hundred sixty-six thousand one hundred eleven (766,111) new ordinary shares of the Company having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Subscription and Payment

The new ordinary shares of the Company have been subscribed and paid as follows:

1) one hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-three (149,823) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BAIN CAPITAL VIII, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIM-

ITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred eighty-seven thousand two hundred seventy-eight euro and seventy-five cent (EUR 187,278.75), entirely allocated to the share capital;

2) fifty-three thousand eight hundred sixty-two (53,862) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BAIN CAPITAL VIII COINVESTMENT FUND, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of sixty-seven thousand three hundred twenty-seven euro and fifty cent (EUR 67,327.50), entirely allocated to the share capital;

3) eighty-one thousand five hundred eighty-nine (81,589) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred one thousand nine hundred eighty-six euro and twenty-five cent (EUR 101,986.25), entirely allocated to the share capital;

4) nineteen thousand five hundred eighty-one (19,581) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BAIN CAPITAL IX COINVESTMENT FUND, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of twenty-four thousand four hundred seventy-six euro and twenty-five cent (EUR 24,476.25), entirely allocated to the share capital;

5) two hundred eighty-eight thousand seven hundred forty-seven (288,747) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BAIN CAPITAL FUND IX, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of three hundred sixty thousand nine hundred thirty-three euro and seventy-five cent (EUR 360,933.75), entirely allocated to the share capital;

6) sixty-two thousand nine hundred twelve (62,912) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BROOKSIDE CAPITAL PARTNERS FUND, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, with registered office at Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, USA, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of seventy-eight thousand six hundred forty euro (EUR 78,640), entirely allocated to the share capital;

7) one thousand six hundred six (1,606) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by PROSPECT HARBOR CREDIT PARTNERS, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, with registered office at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, USA, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of two thousand seven euro and fifty cent (EUR 2,007.50), entirely allocated to the share capital;

8) eight hundred eight (808) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by AOF II EMPLOYEE CO-INVEST FUND, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of one thousand ten euro (EUR 1,010), entirely allocated to the share capital;

9) seventy-nine thousand four hundred eighty-seven (79,487) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by ASIA OPPORTUNITY FUND II, L.P., an exempted limited partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of ninety-nine thousand three hundred fifty-eight euro and seventy-five cent (EUR 99,358.75), entirely allocated to the share capital;

10) one thousand two hundred four (1,204) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by K&E INVESTMENT PARTNERS, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, with registered office at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, USA, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of one thousand five hundred five euro (EUR 1,505), entirely allocated to the share capital;

11) three thousand eighty-five (3,085) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BCIP TRUST ASSOCIATES III, a general partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House,

George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of three thousand eight hundred fifty-six euro and twenty-five cent (EUR 3,856.25), entirely allocated to the share capital;

12) one thousand two hundred fifty-two (1,252) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BCIP ASSOCIATES III-B, a general partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of one thousand five hundred sixty-five euro (EUR 1,565), entirely allocated to the share capital;

13) fifteen thousand four hundred fifty (15,450) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BCIP ASSOCIATES III, a general partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of nineteen thousand three hundred twelve euro and fifty cent (EUR 19,312.50), entirely allocated to the share capital;

14) one hundred forty-six (146) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BCIP TRUST ASSOCIATES III-B, a general partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred eighty-two euro and fifty cent (EUR 182.50), entirely allocated to the share capital;

15) one hundred thirty-six (136) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by BCIP ASSOCIATES-G, a general partnership organized and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of one hundred seventy euro (EUR 170), entirely allocated to the share capital;

16) one thousand six hundred six (1,606) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, with registered office at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, USA, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of two thousand seven euro and fifty cent (EUR 2,007.50), entirely allocated to the share capital;

17) four thousand four hundred sixteen (4,416) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES II, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, with registered office at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, USA, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of five thousand five hundred twenty euro (EUR 5,520), entirely allocated to the share capital;

18) four hundred one (401) ordinary shares having a par value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each have been subscribed by SANKATY HIGH YIELD PARTNERS III, L.P., a limited partnership existing under the laws of Delaware, with registered office at CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, USA, represented by Andrea Hoffmann, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on or around 27 April 2006, attached hereto, and paid up by a contribution in cash of an amount of five hundred one euro and twenty-five cent (EUR 501.25), entirely allocated to the share capital;

All of the seven hundred sixty-six thousand one hundred eleven (766,111) new ordinary shares of the Company have been fully paid up through a total contribution in cash of one million one hundred ninety-two thousand six hundred forty-three dollars and thirty cent (USD 1,192,643.30) (the «Contribution»).

For the purposes of this resolution, the meeting has decided to express the total value of the Contribution, being currently denominated in US dollars, in the Euro currency, on the basis of the New York Stock Exchange Euro/US Dollar closing rate as at 26 April 2006 according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of 1.2454 US dollars.

After the above mentioned capital increase, the new shareholders of the Company enter the meeting and participate in the vote relating to items 2 and 3 of the agenda, and thus the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolution:

Second resolution

The meeting resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

Chapter I - Name - Registered office - Duration - Object

«**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of SENSATA INVESTMENT COMPANY S.C.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of

the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and any other form of investment, including the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of any such participations and the administration, voting and control of any such participations.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist its subsidiaries and any other entity in which it holds a direct or indirect participation, or which forms part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 5. Shareholders Liability. The Manager of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Manager), being the holder(s) of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Chapter II. - Share Capital, Shares

Art. 6. Corporate Capital

6.1. Subscribed Capital.

The Company has a subscribed capital of nine hundred eighty-eight thousand six hundred thirty-eight euro and seventy-five cent (EUR 988,638.75) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) Seven hundred ninety thousand nine hundred ten (790,910) Ordinary Shares with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each; and

(b) One (1) Management Share(s) with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, provided that the number of Management Share(s) in issue shall not be increased to more than one Management Share(s). The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares including as set forth in Section 6.5 or in any agreement entered into between the Company and a holder of Shares.

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law or between any shareholders of the Company and the Company, or in any management equity plan adopted by the Manager.

6.2. Authorised Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at one hundred seventy-six million two hundred seven thousand six hundred three euro and seventy-five cent (EUR 176,207,603.75) represented by:

(a) two million three hundred seventy two thousand seven hundred thirty-three (2,372,733) Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance at a later time; and

(b) one hundred thirty-eight million five hundred ninety-three thousand three hundred fifty (138,593,350) Ordinary Shares having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance for the conversion of the Series 1 CPECs.

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase once, or several times, the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

The Company may from time to time, to the extent and under the terms permitted by law, issue Series 1 PECs, Series 2 PECs and Series 1 CPECs to non-shareholders of the Company.

6.3. The Ordinary Shares.

(a) The Ordinary Shares. All Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Ordinary Shares. All Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired with the effect that the issued number of Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.4. The Management Share(s)

(a) The Management Share(s). All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

(b) Voting Rights. Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

6.5. Redemption; Convertibility.

(a) Redeemable Shares. The Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as Ordinary Shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption may take place pursuant to a resolution passed by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 13. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. The redeemed shares may be cancelled upon request of the Manager by a positive vote of the general meeting of shareholders held in accordance with article 16 of the Articles. The Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

(c) Redemption Price. Except if provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares is calculated by the Manager(s), or by such person appointed by the Manager(s), on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager(s) shall regard as fair and equitable. Any such valuation must be approved by holders of a majority of the outstanding Ordinary Shares at a meeting of the shareholders convened in accordance with Article 13. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any calculation of the redemption price by the Manager(s) shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

(d) Redemption Procedure. Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company at least 20 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholder's register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption and the projected date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of Ordinary Shares and the valuation of the redemption price, as provided for in article 6.4(a) and 6.4(c) here above. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Convertibility. The Ordinary Shares shall not be convertible into any other class of shares.

6.6. Distributions to Shareholders.

If any distribution to the shareholders is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law, in the manner described in the remaining provisions of this Article 6.6.

The Ordinary Shares and the Management Share(s) shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Management Share(s) on a pari passu basis and such distributions shall be made pro rata among the holders of Ordinary Shares and the Management Share(s) based on the number of Ordinary Shares and Management Share(s) held by each such holder as of such date;

6.7. Liquidation Rights.

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders in the manner set forth in Article 6.6 above. Neither a merger nor consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.7, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

6.8. Amendment of the subscribed and of the authorised capital.

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

6.9. Definitions.

For the purpose of these Articles:

«Articles» means the articles of association of the Company as amended from time to time.

«Company» has the meaning provided in Article 1.

«Management Share(s)» means the management share(s) from time to time issued by the Company.

«Manager» has the meaning provided in Article 8.

«Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company.

«Person» means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

«Securities» means any duly authorized securities of the Company including, but not limited to, any Series 1 CPECs, Series 1 PECs, Series 2 PECs, or Ordinary Shares issued by the Company.

«Series 1 CPECs» means the Series 1 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time and, if applicable, any additional series of convertible preferred certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

«Series 1 PECs» means the Series 1 preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time and, if applicable, any additional series of preferred certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

«Series 2 PECs» means the Series 2 preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time and, if applicable, any additional series of preferred certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

«Subsidiary» or «Subsidiaries» means, with respect to the Company, any company of which a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by the Company or one or more of its other Subsidiaries or a combination thereof.

«Transfer» or «transfer» has the meaning provided in Article 7.3(c).

Art. 7. Shares, Shareholders Register and Share Transfers.

7.1. Shareholders Register.

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder.

7.2. Share Ownership.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

7.3. Share Transfer.

(a) Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(b) Transfer. For the purposes of these Articles, «Transfer» or «transfer» shall mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, «nue-propriété», «usufruit» or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets («apports partiels d'actifs»), mergers, splits («scissions»), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

(c) Transfer of Management Share(s). The Management Share(s) held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 9 of these Articles.

(d) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

Chapter 3 - Management

Art. 8. Manager. The Company shall be managed by SENSATA MANAGEMENT COMPANY, S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (referred to herein as the «Manager»). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 9. Powers of the Manager.

9.1. General Powers.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

9.2. Enforcement of Rights.

The Manager shall act, in its reasonable good faith judgment, in the best interests of the Company and its shareholders.

9.3. Termination of the Manager by the holders or Ordinary Shares.

In the event that, in the reasonable opinion of the holders of Ordinary Shares, the Manager shall have failed to fulfill its obligations to the Company and the shareholders under Article 9.2., then the shareholders may, acting pursuant to an affirmative vote taken at a duly convened meeting of the shareholders in accordance with the quorum and majority conditions required for the amendment of the Articles, revoke the appointment of the Manager and replace the Manager with a new manager whose appointment shall be approved by an affirmative vote taken under the same quorum and majority requirements as above mentioned.

Art. 10. Third Parties. The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

Chapter 4 - Supervision

Art. 11. Supervisory Board

11.1. Supervisory Board Members.

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members, who need not be shareholders. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

11.2. Meetings of the Supervisory Board

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

11.3. Notices

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

11.4. Chairman

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

11.5. Resolutions

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least a majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

11.6. Minutes

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

11.7. Written Resolutions - Conference Call

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at a meeting of the Supervisory Board; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the Persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

11.8. Liability

No member of the Supervisory Board assumes, by reason of his membership thereof, any personal liability in relation to commitments regularly made by the members of the Supervisory Board in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

11.9. Indemnity

(a) Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

(b) Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

11.10. Conflicts

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter 5 - General meeting of the shareholders

Art. 12. Shareholder Meetings

(a) Powers. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present Articles, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

(b) Location, Time. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on June 30 at 10 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the Manager by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

(c) Voting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Chapter 6 - Accounting year - Balance sheet

Art. 13. Accounting Year.

The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the thirty-first day of December.

Art. 14. Reserve. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten percent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the

Manager, shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

Chapter 7 - Liquidation - Amendment of the articles

Art. 15. Amendment. These Articles may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

Art. 16. Dissolution. In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

Chapter 8 - Final dispositions - Applicable law

Art. 17. For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.»

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SENSATA INVESTMENT COMPANY S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.729, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 février 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Andrea Hoffmann, employée privée, demeurant à Luxembourg,

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000) jusqu'à un montant de neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 988.638,75), par l'émission de sept cent soixante-six mille cent onze (766.111) nouvelles actions ordinaires de la Société d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

2. Refonte complète des statuts de la Société.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000) jusqu'à un montant de neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 988.638,75), par l'émission de sept cent soixante-six mille cent onze (766.111) nouvelles actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1.25) chacune.

Souscription et libération

Les nouvelles actions ordinaires de la Société ont été souscrites et libérées comme suit:

1) cent quarante-neuf mille huit cent vingt-trois (149.823) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BAIN CAPITAL VIII, L.P., un exempted limited partnership cons-

titué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de cent quatre-vingt-sept mille deux cent soixante-dix-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 187.278,75) entièrement affectés au capital social;

2) cinquante-trois mille huit cent soixante-deux (53.862) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BAIN CAPITAL VIII COINVESTMENT FUND, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de soixante-sept mille trois cent vingt-sept euros et cinquante cents (EUR 67.327,50) entièrement affectés au capital social;

3) quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-neuf (81.589) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de cent et un mille neuf cent quatre-vingt-six euros et vingt-cinq cents (EUR 101.986,25) entièrement affectés au capital social;

4) dix-neuf mille cinq cent quatre-vingt-une (19.581) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BAIN CAPITAL IX COINVESTMENT FUND, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de vingt-quatre mille quatre cent soixante-seize euros et vingt-cinq cents (EUR 24.476,25) entièrement affectés au capital social;

5) deux cent quatre-vingt-huit mille sept cent quarante-sept (288.747) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BAIN CAPITAL FUND IX, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de trois cent soixante mille neuf cent trente-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 360.933,75) entièrement affectés au capital social;

6) soixante-deux mille neuf cent douze (62.912) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BROOKSIDE CAPITAL PARTNERS FUND, L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware, ayant son siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de soixante-dix-huit mille six cent quarante euros (EUR 78.640) entièrement affectés au capital social;

7) mille six cent six (1.606) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par PROSPECT HARBOR CREDIT PARTNERS, L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware, ayant son siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de deux mille sept euros et cinquante cents (EUR 2.007,50) entièrement affectés au capital social;

8) huit cent huit (808) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par AOF II EMPLOYEE CO-INVEST FUND, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de mille et dix euros (EUR 1.010) entièrement affectés au capital social;

9) soixante-dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-sept (79.487) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par ASIA OPPORTUNITY FUND II, L.P., un exempted limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent cinquante-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 99.358,75) entièrement affectés au capital social;

10) mille deux cent quatre (1.204) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par K&E INVESTMENT PARTNERS, L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware, ayant son siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de mille cinq cent cinq euros (EUR 1.505) entièrement affectés au capital social;

11) trois mille quatre-vingt-cinq (3.085) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BCIP TRUST ASSOCIATES III, un general partnership constitué et existant sous

les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de trois mille huit cent cinquante-six euros et vingt-cinq cents (EUR 3.856,25) entièrement affectés au capital social;

12) mille deux cent cinquante-deux (1.252) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BCIP ASSOCIATES III-B, un general partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de mille cinq cent soixante-cinq euros (EUR 1.565) entièrement affectés au capital social;

13) quinze mille quatre cent cinquante (15.450) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BCIP ASSOCIATES III, un general partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de dix-neuf mille trois cent douze euros et cinquante cents (EUR 19.312,50) entièrement affectés au capital social;

14) cent quarante-six (146) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BCIP TRUST ASSOCIATES III-B, un general partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de cent quatre-vingt-deux euros et cinquante cents (EUR 182,50) entièrement affectés au capital social;

15) cent trente-six (136) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par BCIP ASSOCIATES-G, un general partnership constitué et existant sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908 GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de cent soixante-dix euros (EUR 170) entièrement affectés au capital social;

16) mille six cent six (1.606) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES, L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware, ayant son siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de deux mille sept euros et cinquante cents (EUR 2.007,50) entièrement affectés au capital social;

17) quatre mille quatre cent seize (4.416) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par SANKATY CREDIT OPPORTUNITIES II, L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware, ayant son siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de cinq mille cinq cent vingt euros (EUR 5.520) entièrement affectés au capital social;

18) quatre cent et une (401) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune ont été souscrites par SANKATY HIGH YIELD PARTNERS III, L.P., un limited partnership régi par les lois de Delaware, ayant son siège social à CORPORATION SERVICE COMPANY, 2711 Centerville Road, Wilmington, DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, représenté par Andrea Hoffmann, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé vers le 27 avril 2006, ci-jointe, et libérées par un apport en espèces de cinq cent et un euros et vingt-cinq cents (EUR 501,25) entièrement affectés au capital social;

Les sept cent soixante-six mille cent onze (766.111) nouvelles actions ordinaires de la Société ont été libérées par un apport total en espèces d'un million cent quatre-vingt-douze mille six cent quarante-trois dollars et trente cents (USD 1.192.643,30) (l'«Apport»).

Pour les besoins de cette résolution, l'assemblée a décidé d'exprimer la valeur totale de l'Apport, actuellement exprimée en dollars US, en euros sur base du taux de conversion Euro/Dollar US de la New York Stock Exchange du 26 avril 2006, selon lequel 1 euro équivaut à 1,2454 dollars US.

Après l'augmentation de capital ci-dessus les nouveaux actionnaires de la Société rejoignent l'assemblée et participent désormais au vote relatif aux points 2 et 3 de l'ordre du jour, et l'assemblée générale ainsi constituée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

Chapitre 1^{er} - Dénomination - Siège - Durée - Objet

«**Art. 1^{er}. Nom.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de SENSATA INVESTMENT COMPANY S.C.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la même municipalité par décision du Gérant. La Société peut établir, par

décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement ses filiales et toute autre entité dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle ou financière estimée utile pour l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (pour éviter tout doute, n'incluant pas le Gérant) étant le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

Chapitre II - Capital social - Actions

Art. 6. Capital Social

6.1. Capital souscrit.

La Société a un capital souscrit de neuf cent quatre-vingt-huit mille six cent trente-huit euros et soixante-quinze cents (EUR 988.638,75) représentés par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) sept cent quatre-vingt-dix mille neuf cent dix (790.910) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et

(b) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Le capital souscrit de la Société peut être réduit ou augmenté par résolution des actionnaires prise de la manière requise pour la modification de ces Statuts, à condition que le nombre des Actions de Commandité émises ne sera pas supérieur à une Action de Commandité. La Société peut dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi racheter ses propres actions y compris de la manière décrite à l'Article 6.5 ou selon les termes d'un contrat conclu entre la Société et un porteur d'Actions.

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur une question. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société que ce soit, sauf si la loi en dispose autrement ou si les actionnaires et la Société en conviennent autrement ou si un plan d'intéressement approuvé par le Gérant en dispose autrement.

6.2. Capital autorisé

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de cent soixante-seize millions deux cent sept mille six cent trois euros et soixante-quinze cents (EUR 176.207.603,75), représenté par:

(a) deux millions trois cent soixante douze mille sept cent trente-trois (2.372.733) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune; et, qui sont réservées à être émises dans le futur; et

(b) cent trente-huit millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante (138.593.350) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, qui sont réservées à être émises pour la conversion des Séries 1 CPECs;

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles peuvent être souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer à sa seule discrétion, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou employé de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

La Société peut de temps à autre, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, émettre des PECs de Série 1, des PECs de Série 2 et des CPECs de Série 1 à des non-actionnaires de la Société.

6.3. Les Actions Ordinaires

(a) Les Actions Ordinaires. Toutes les Actions Ordinaires seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires. Toutes les Actions Ordinaires rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.4. L(es) Action(s) de Commandité

(a) L(es) Action(s) de Commandité. Toute(s) Action(s) de Commandité seront identiques à tous les égards. Toute(s) Action(s) de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à cette(s) Action(s) de Commandité.

(b) Droits de vote. Toute Action de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

6.5. Rachat et Conversion.

(a) Actions rachetables. La Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits aux dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires. Sauf disposition contraire prévue par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions rachetables de chaque classe détenues par chaque détenteur d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat peut avoir lieu suite à une décision adoptée à la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 13. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Des actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Des actions rachetables peuvent être annulées sur demande du gérant par un vote de l'assemblée des actionnaires tenue en conformité avec les dispositions de l'Article 16. Les Actions Ordinaires sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

(b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables sera calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s), sur la base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Gérant(s) considérera(ont) comme étant justes et équitables. Une telle valeur doit faire l'objet d'une approbation par la majorité des détenteurs d'Actions Ordinaires lors d'une assemblée des actionnaires réunie en conformité avec l'Article 13. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, tout calcul du prix de rachat par le(s) Gérant(s) sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

(d) Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins 20 jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat, ainsi que la date projetée de l'assemblée des actionnaires décidant du rachat des Actions ordinaires et de la valeur du prix de rachat selon les articles 6.4(a) et 6.4(c). Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

(e) Convertibilité. Les Actions Ordinaires de Classe A ne sont pas convertibles en des actions d'une classe différente.

6.6 Distributions aux Actionnaires

Lorsque l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou le Gérant décident de procéder à une distribution aux actionnaires (que ce soit par dividendes intérimaires, rachat d'actions ou autrement), les actionnaires auront le droit de recevoir, conformément à la loi applicable, au moment où, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'assemblée des actionnaires de la Société et/ou par le Gérant, des distributions à partir des fonds légalement disponibles à cet effet, de manière décrite dans les autres dispositions de cet Article 6.6.

Les Actions Ordinaires et l(es) Action(s) de Commandité sont en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société en ce qui concerne ses Actions Ordinaires et son/ses Action(s) de Commandité sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées au pro rata parmi les porteurs des Actions Ordinaires et d(es) Action(s) de Com-

mandité sur base du nombre des Actions Ordinaires et d(es) Action(s) de Commandité détenus par ces porteurs à ce jour.

6.7 Droits de liquidation

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires et aux porteurs d'Actions de Commandité, conformément aux dispositions de l'Article 6.6 ci-dessus. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.7, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

6.8 Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents Statuts.

6.9 Définitions.

Au sens de ces Statuts:

«Action de Commandité» signifie l(es) action(s) de commandité émise(s) de temps en temps par la Société.

«Actions Ordinaires» signifie les actions ordinaires de la Société.

«CPECs de Série 1» signifie les convertible preferred equity certificates de Série 1 qui peuvent être émis par la Société de temps en temps et, si applicable, toutes séries additionnelles de convertible preferred equity certificates dûment autorisés et émis par la Société au fur et à mesure.

«Filiale» ou «Filiales» signifie, relativement à la Société, toute société dont une majorité de tous les droits de vote des actions ou d'autres parts d'intérêt habilitées à voter (sans tenir compte de la survenance de toute éventualité) lors de la désignation des administrateurs, commandités ou fidéicommissaires de cette société est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par la Société ou par une ou plusieurs de ses autres Filiales ou une combinaison de ces éléments.

«Gérant» a la signification stipulée à l'Article 8.

«PECs de Série 1» signifie les preferred equity certificates de Série 1 émis par la Société au fur et à mesure et, si applicable, toutes séries additionnelles de preferred equity certificates dûment autorisés et émis par la Société au fur et à mesure.

«PECs de Série 2» signifie les preferred equity certificates de Série 2 émis par la Société au fur et à mesure et, si applicable, toutes séries additionnelles de preferred equity certificates dûment autorisés et émis par la Société au fur et à mesure.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une entreprise, une société à responsabilité limitée (limited liability company), une société anonyme (joint stock company), un trust, une entreprise commune (joint venture), une organisation n'ayant pas la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, agence ou subdivision politique de cette entité.

«Société» a la signification stipulée à l'Article 1.

«Statuts» signifie les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre.

«Titres» signifie tous les titres de la Société dûment autorisés et émis, incluant, mais pas limitativement, les CPECs de Série 1, les PECs de Série 1, les PECs de Série 2 ou les Actions Ordinaires émises par la Société.

«Transfert» ou «transfert» a la signification stipulée à l'Article 7.3(c).

Art. 7. Actions, Registre d'Actionnaires et Transferts d'Actions

7.1. Registre d'Actionnaires.

Les actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre indiquera la désignation précise de tout actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, la libération des actions ainsi que les transferts d'actions et les dates y relatives. Tout actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par le Gérant seront délivrés aux actionnaires sur demande de ces derniers.

7.2. Propriété des Actions.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

7.3. Transfert des Actions.

(a) Déclaration de Transfert. Le transfert d'actions sera opéré par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrites dans l'article 1690 du code civil Luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel est référé dans toute correspondance ou autre document présentant le consentement du cédant et du cessionnaire.

(b) Transfert. Pour les besoins de cet Article, «Transfert» ou «transfert» signifie toute transaction, que ce soit volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue propriété, usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris,

sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de transfert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et resteront nominatives.

(c) Transfert de l'Action de Commandité. L(es) Action(s) de Commandité détenue(s) par le Gérant n'est pas transférable, sauf à un gérant successeur devant être nommé conformément à l'Article 9 des présents Statuts.

(d) Transferts en violation de ces Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec une disposition de ces Statuts est nul et non avenu, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelques motifs que ce soit.

Chapitre 3 - Gérance

Art. 8. Gérant. La Société sera administrée par SENSATA MANAGEMENT COMPANY S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci dénommé le «Gérant»). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'Article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 9. Pouvoirs du Gérant

9.1 Pouvoirs généraux

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

9.2 Exécution des pouvoirs

Le Gérant doit agir de bonne foi et dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires.

9.3 Révocation du Gérant par les détenteurs d'Actions Ordinaires

Dans le cas où, selon l'avis raisonnable des détenteurs d'Actions Ordinaires le Gérant n'a pas rempli ses obligations envers la Société et les actionnaires, selon l'Article 9.2., les actionnaires, agissant suite à un vote affirmatif résultant d'une assemblée dûment convoquée des actionnaires conformément aux conditions de quorum et de majorité requises en matière de modification des Statuts, pourront révoquer le Gérant et le remplacer par un nouveau gérant dont la nomination devra être approuvée par un vote affirmatif pris dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que mentionnées ci-dessus.

Art. 10. Tiers.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, à sa seule discrétion.

Chapitre 4 - Surveillance

Art. 11. Conseil de Surveillance

11.1. Membres du Conseil de Surveillance.

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an et devra rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

11.2. Réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

11.3. Notifications.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation doit mentionner le lieu et l'agenda de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.4. Présidence.

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes. Chaque membre peut agir lors de toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter, une copie étant suffisante. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

11.5. Résolutions.

Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

11.6. Procès-verbaux.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

11.7 Décisions Ecrites - Conférence Téléphonique.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

11.8 Responsabilité.

Aucun membre du Conseil de Surveillance ne contracte, en raison de sa position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris régulièrement par les membres du Conseil de Surveillance au nom de la Société. Ce sont de simples agents autorisés et par conséquent ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

11.9 Indemnité.

(a) Indemnité. La Société pourra indemniser, de la manière la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance et ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait prétendre.

(b) Dépenses. La Société paiera les dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en relation avec tout procès avant la décision finale, pourvu que la Société reçoive un engagement écrit et légalement liant par cette personne de repayer l'ensemble de la somme avancée si après décision finale, cette personne n'a pas droit à une indemnisation. La fin de toute action, procès ou procédure de jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou son équivalent, ne doit pas en soit créer une présomption que la personne à indemniser n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société doit payer en espèces cette personne à indemniser un montant égal au montant total de l'indemnisation, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser émanant de la personne à indemniser, appuyé par toute information raisonnablement requise par la Société.

11.10. Conflits.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondateurs de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur ou le directeur du Gérant qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

Chapitre 5 - Assemblée générale des actionnaires

Art. 12. Réunion des Actionnaires

12.1 Pouvoirs. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou sur demande du Conseil de Surveillance.

12.2 Lieu, Moment. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

12.3 Vote. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les conditions de quorum et de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

Chapitre 6 - Exercice social - Bilan

Art. 13. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 14. Réserve. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

Chapitre 7 - Liquidation et modification des statuts

Art. 15. Modification. Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

Chapitre 8 - Dispositions finales et loi applicable

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, A. Hoffmann, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 46, case 12. – Reçu 9.576,39 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

J. Elvinger.

(051745.03/211/1042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

SENSATA INVESTMENT COMPANY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 114.729.

Les statuts coordonnés suivant acte n° 42553 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(051750.03/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2006.

ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA),

Société d'Investissement en Capital à Risque.

Registered office: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 116.814.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fourth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

(1) GALLOINVEST S.R.L. having its registered office in Milan, Via Privata Maria Teresa, 7 here represented by Mr Gustave Stoffel, conseil économique, residing for professional reasons at avenue de la Porte Neuve, 18, L-2227 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

(2) ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., incorporated and existing under the laws of Luxembourg as a société anonyme, having its registered office at avenue de la Porte Neuve, 18, L-2227 Luxembourg, here represented by Mr Gustave Stoffel, conseil économique residing for professional reasons in avenue de la Porte Neuve, 18, L-2227 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 23, 2006.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organised among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Denomination and Form

1.1 There is established between the subscribers (and all those who may become owners of shares issued after the establishment of the captioned company) a SICAR limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA). The ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA) partnership limited by shares shall be referred to in these articles of incorporation (the «Articles») as the «SICAR». All documents drafted by the SICAR and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the SICAR followed by «société en commandite par actions», the address of the registered office of the SICAR and the initials «R.C.S.» followed by the number under which the SICAR is registered with the Luxembourg company register.

1.2 The SICAR shall conduct business under the trade-name ORLANDO ITALY.

1.3 The SICAR shall be governed by the law of 15 June 2004 concerning the risk capital investment company (the «SICAR Law»).

Art. 2. Term of SICAR - Dissolution

2.1 The term of the SICAR shall be 13 (thirteen) years from the date of its incorporation unless sooner dissolved.

2.2 In the event of the withdrawal of the manager of the SICAR (the «Manager»), the SICAR shall be dissolved as of the date of such withdrawal unless the limited partners of the SICAR (the «Limited Partners» and each a «Limited Partner») resolve to appoint a person or an entity in replacement of the withdrawing Manager, such appointment to be made in the manner required in paragraph 10.9.

2.3 The SICAR may further be dissolved with the consent of the Manager by a resolution of the holders of A Shares and holders of B Shares (the «Shareholders») adopted in the manner required for the amendments of these Articles, as prescribed by Article 20 hereto as well as by the law of 10th August, 1915, as amended, on commercial companies (the «Law»).

Art. 3. Purposes

3.1 The SICAR shall have as its business purpose the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted by article 1 of the SICAR Law.

3.2 The SICAR may also invest the funds available to it in any other assets permitted by law and consistent with its purpose.

3.3 The SICAR may carry on any commercial, industrial and financial activity or maintain a commercial establishment. The SICAR may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise. The SICAR may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

3.4 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation that it may deem useful for the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Registered office

4.1 The registered office of the SICAR is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Manager.

4.2 In the event the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which could interfere with the normal activities of the SICAR at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the SICAR which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg SICAR.

Art. 5. Capital

5.1 The share capital of the SICAR shall be represented by the following 2 classes (the «Classes») of Shares:

(a) «Class A Shares»: shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cent) each, subscribed by the Limited Partners (actionnaires commanditaires) who are well informed investors as that term is defined in article 2 of the SICAR Law («Well Informed Investors»); and

(b) «Class B Shares»: shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cent) each, subscribed by the Manager as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of the SICAR.

5.2 The Manager may create additional classes of limited shares in accordance with the provisions of, and subject to the requirements of the Law. In particular the Manager is authorised to issue shares of different classes carrying the same rights and obligations as the Class A Shares, other than the right to receive Dividends in connection with a specific investment, where the issuance of such shares is required to exclude from the participation to such specific investments one or more Shareholders in connection with ERISA (as defined in Article 6.15) or other regulatory issues that affect such Shareholders. Such exclusion shall be effected by way of conversion of the Class A Shares held by the affected Shareholders into such newly issued shares. In such a case, the criteria for the distribution of Dividends set forth in Article 5.6 below and for the distribution of liquidation proceeds referred to in Article 20 shall be applied separately to the Class A Shares and to the different classes of shares thus issued, so that with respect to the latter, Dividends generated by the excluded investment shall not be taken into account.

5.3 The SICAR has been incorporated with a subscribed share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) divided into 20,968 (twenty thousand nine hundred and sixty-eight) Class A Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cent) each and 4,032 (four thousand thirty-two) Class B Shares with a par value of euro 1.24 (one euro and twenty-four cent) each, fully paid up.

5.4 The authorised share capital of the SICAR is set at EUR 220,000,000.20 (two hundred and twenty million euro and twenty cent), consisting of 177,419,355 (one hundred and seventy-seven million four hundred and nineteen thousand, three hundred and fifty-five) shares of a par value of EUR 1.24 (one euro and twenty-four cent) each. The Manager is authorised and instructed to increase the share capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on the date of publication of this deed and expiring on the fifth anniversary thereof, up to the overall amount of the authorised capital; in doing so, the Manager shall decide to issue shares representing such whole or partial increase and shall accept subscriptions for such shares. Each time the Manager shall act to render effective the increase of capital, as authorised, paragraph 5.3 of the these Articles shall be amended so as to reflect such increase in share capital; the Manager shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment. The Manager is hereby authorised and instructed to determine the conditions attaching to any subscription or payment (including the payment by the Shareholders of non-proportional share premium), or it may from time to time resolve to convert any net profit of the SICAR into capital and thus attribute fully-paid shares to Shareholders in lieu of dividends. In any case, the sum of share capital and share premium shall in no case exceed the aggregate amount of all undertakings of the Limited Partners to invest in the SICAR (the «Total Committed Capital» and each such undertaking a «Commitment»). The Manager is authorised to issue Class A Shares within the limits of the authorised capital without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Class A Shares to be issued, provided that the Manager, upon any such issuance of Class A Shares, shall also issue Class B Shares, within the limits of the authorised capital, in an aggregate par value of 10% (ten per cent) of the aggregate par value of the Class A Shares issued upon such issuance, with a preferential right of the existing holders of Class B Shares to subscribe for such newly issued Class B Shares. The Manager may determine a different share premium for the issuance of Class A Shares and Class B Shares. In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with article 32-3(5) of the Law, the Manager is authorised to withdraw or limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders during the above authorisation period.

5.5 The minimum subscribed capital of the SICAR, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the SICAR has been authorised as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the SICAR Law, is one million euro (EUR 1,000,000).

5.6 Any sum, considered before any applicable tax and withholding tax, to be distributed under any title whatsoever by the SICAR to its Shareholders (by way of example: any reimbursement of capital and of Shareholders financing, any operating profit, any capital reduction, any liquidation proceed, any asset allotment) («Dividends») shall be distributed pursuant to the following terms:

(a) any Dividend available shall be paid to the owners of Class A Shares until (1) reimbursement of the paid in share capital and (2) an IRR (as defined below) of at least 8% (eight per cent) on any amount drawn down from the Limited Partners pursuant to their respective Commitments (the «Funded Capital») paid in by each of them is reached (the «Hurdle Rate»). For the purposes hereof, «IRR» means the result of the following formula

$$\text{IRR} = (1 + \text{Monthly IRR})^{12} - 1$$

where:

- «Monthly IRR» is equal to the rate of discount that equates to 0 (zero) the present value of Net Cash Flow;
- «Net Cash Flow» is the algebraic sum of cash outflows and cash inflows (being understood that cash outflows mean any sum paid to Limited Partners and cash inflows mean any sum paid by Limited Partners), in every month starting from month 0 (zero) (i.e. the month of the initial cash outflow) up to the relevant month (i.e. the month during which IRR shall be calculated), being understood that:

- * Net Cash Flows include all unrealised Investments, if any, valued at the fair market value as determined by the Manager on the last Valuation Date (as defined in Article 18) according to the provisions of paragraph 18.5 (the «Fair Market Value») on the last month of the SICAR's life, and that

- * with reference to the IRR calculation, any sum subject to withholding tax shall be considered before the relevant withholding tax;

(b) after the owners of Class A Shares have received Dividends up to an amount equal to the paid in share capital plus the Hurdle Rate, any further Dividend available for payment will be paid to the owners of the Class B Shares until the latter have received an amount equal to 20% (twenty per cent) of all cumulative amounts distributed under paragraph (a)(2) above and this paragraph (b) (the «Catch Up Rate»);

(c) from then on, any further Dividend will be distributed pursuant to the following terms:

- 80% (eighty per cent) to the Shareholders who own the Class A Shares, and
- 20% (twenty per cent) to the Shareholders who own the Class B Shares.

5.7 If at the time of the SICAR's dissolution the owners of Class B Shares have received (directly or by deposit into the Escrow Account (as defined below)) (a) any Dividends when the Limited Partners have not received Dividends in an amount equal to or greater than the Funded Capital plus the Hurdle Rate thereon, or (b) an aggregate amount of Dividends exceeding an amount equal to 20% (twenty per cent) of the amount by which (i) the amount of Dividends paid in the aggregate to Limited Partners and the Manager is greater than (ii) the aggregate Funded Capital, then the amount of such excess shall be returned to the SICAR from the Escrow Account or such owners of Class B Shares, as applicable, which shall distribute it to the owners of Class A Shares and the New Class Shares proportionally to the number of shares held by each of them and in accordance with the criteria set forth in paragraph 5.6.

5.8 The Dividends payable to the owners of Class B Shares will be deposited on an escrow account (the «Escrow Account») and will be made available to the owners of Class B Shares, and in any case subject to satisfaction of the conditions set forth in paragraph 5.9, upon the occurrence of the earlier of the following events:

(a) the expiry of the Investment Period (the «Investment Period») is the period starting from the date on which the SICAR will be provided with the initial Commitments and upon which the initial Commitments shall become effective (the «First Closing Date») until June 30, 2011),

(b) an amount at least equal to 70% (seventy per cent) of the Total Committed Capital is paid to the owners of Class A Shares, or

(c) 70% (seventy per cent) of the Total Committed Capital is drawn down and invested.

5.9 Subject to the provisions of 5.8, except to the extent that either, alternatively, (A) after the payment of Dividends, the Fair Market Value of the remaining portfolio of the companies in which the SICAR shall invest in compliance to its investment policy (the «Target Companies»), as updated on the last day of the month immediately prior to the date on which the distribution is intended to occur (the «Updated Fair Market Value»), will equal or exceed 125% (one hundred and twenty-five per cent) of the Funded Capital drawn down for the acquisition of such remaining portfolio of Target Companies, or (B) the potential obligation of the holder of Class B Shares to return Dividends pursuant to paragraph 5.7 would not be increased by reason of the distribution if the SICAR's remaining portfolio of Target Companies were written off as worthless and the Limited Partners had received Dividends in an amount equal to their Funded Capital plus the Hurdle Rate thereon, Dividends payable to the Manager pursuant to paragraphs 5.6 (b) and 5.6 (c) shall either be, in the Manager's discretion, (x) distributed to the Limited Partners in proportion to the Class A Shares held by each of them or (y) retained by the SICAR in the Escrow Account and distributed to the Manager only upon the satisfaction of condition (A) or (B) of this paragraph 5.9 upon liquidation of the SICAR and only to the extent that such holders of the Class B Shares are not obliged to return any Dividends pursuant to paragraph 5.7 above. To the extent that any such distribution is made to the Limited Partners pursuant to (x) hereabove, the Manager may treat such distribution as an advance distribution to the Limited Partners for purposes of determining the sharing of future distributions of Dividends pursuant to paragraph 5.6.

5.10 All distributions in kind shall be carried out in accordance with the procedures and order set forth in paragraph 5.6 so that any owner of Class A Shares, as well as any owner of the Class B Shares, receives a proportionate amount of the total securities of such class available for distribution, or (if such method of distribution is for any reason impracticable) such that each such Shareholder shall receive as nearly as possible a proportionate amount of the total securities of such class available for distribution pro rata to the total proceeds available for distribution together with a balancing payment in cash in the case of any Shareholder who shall not receive the full proportionate amount of securities to which he would otherwise be entitled under these Articles. For the purposes of the application of paragraph 5.6 to distributions in kind the value of the securities thus distributed shall be determined as follows:

(a) as far as it concerns the Target Companies which have achieved a flotation on a recognised stock exchange or are quoted or dealt in for at least 6 (six) months on a market which, in the opinion of the Manager, is a market appropriate and sufficiently liquid on relevant securities, on the basis of the average of the market value of the Target Companies shares during the 10 (ten) trading days preceding the date upon which the distribution in kind shall be carried out;

(b) as far as it concerns Target Companies not quoted or listed, on the basis of the fair market value of the relevant Target Company decreased by a percentage equal to 20% (twenty per cent) of the said fair market value. The fair market value is equal to the value attributed to the relevant Target Company by the Manager on the last Valuation Date (as defined in 18) according to the provisions of paragraph 18.5.

5.11 Notwithstanding the foregoing, no Dividends shall be paid where, as a result of such payment, the net assets of the SICAR would fall below the minimum required by law.

5.12 The SICAR will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the SICAR has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the SICAR.

5.13 All shares of the SICAR are and will continue to be in registered form.

5.14 A register of Shareholders shall be kept at the registered office of the SICAR by the Manager or by an entity under the responsibility of the Manager. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

5.15 Should a Limited Partner fail to comply with a request of payment pursuant to its Commitment within the period proscribed for such payment set out in the Manager's relevant written request of payment, the Manager shall be entitled to require, and the Limited Partners shall be obliged to provide, the payment of the amount so requested, increased with interest at a yearly rate equal to Euribor plus 100 (one hundred) basis points. Moreover, should a Limited Partner (a «Defaulting Limited Partner») fail to pay the such required amount together with the interest accrued prior to the deadline set forth in the relevant request of the Manager (the «Date of Default»), the SICAR, in addition of any claim for damages, shall be entitled to:

(a) exercise the Call Option as defined below; and/or

(b) reduce the subscribed share capital pursuant to the following provisions.

The Manager shall promptly, and in writing, inform all of the Limited Partners of the occurrence of a default pursuant to this paragraph 5.15.

5.16 Each Limited Partner, by subscribing Class A Shares, irrevocably:

(a) acknowledges and undertakes to sell to the SICAR - which is entitled to purchase - all its shares together with the related rights and interests (the «Call Option») in the event the due payment for the subscribed share capital is not fulfilled;

(b) acknowledges that the SICAR, with the observance of the pre-emption right of the non defaulting Limited Partners, is entitled to assign, with or without consideration, the Call Option - as well as the shares and the related rights and interests purchased following the Call Option exercise - to a Limited Partner, apart from a Defaulting Limited Partner, as well as to a third party qualifying as a Well Informed Investor including the Manager itself without this giving rise to any conflict of interest. Should the SICAR assign the Call Option, it shall provide the relevant assignee with all the information necessary in order to exercise the Call Option towards the Defaulting Limited Partner, including the following: (i) date of the request of payment of subscribed share capital in respect to which the default occurred, (ii) statement that such a request of payment has not been fulfilled by the relevant Defaulting Limited Partner within the Date of Default;

(c) waives the right to claim from the SICAR any amount apart from the Call Option Consideration as defined below and grants the Manager the power to note in the relevant register of the SICAR any transfer of shares consequently to the Call Option exercise.

5.17 The SICAR - as well as the relevant assignee in the event the Call Option is assigned pursuant to the provisions mentioned above - shall be entitled to exercise the Call Option within 6 (six) months from the Date of Default (the «Call Option Exercise Period»). The Call Option shall be exercised by sending to the Defaulting Limited Partner a written notice (the «Call Option Notice»), containing, amongst the others, the following: (i) the date of the request of payment of subscribed share capital in respect to which the default occurred, (ii) a statement that such a request of payment of subscribed share capital has not been fulfilled by the relevant Defaulting Limited Partner within the Date of Default, (iii) an indication of the day upon which the transfer shall be registered in the SICAR's register and (iv) the request to the Defaulting Limited Partner to declare in writing, within 5 (five) Business Days («Business Day» meaning a day other than a Saturday or Sunday, on which the banks are normally open in Luxembourg for business), the bank account for the wire transfer of the Call Option Consideration (as defined below).

5.18 Following the exercise of the Call Option, the Defaulting Limited Partner shall be granted a consideration of 50% (fifty per cent) of the value of its shares determined by the Manager on the last Valuation Date (as defined in 18) according to the provisions of paragraph 18.5 (the «Call Option Consideration»). The payment of the Call Option Consideration shall be made by means of a wire transfer within 30 (thirty) Business Days from the date of receipt of the Call Option Notice.

5.19 In the event of a transfer of the shareholding in the SICAR owned by a Defaulting Limited Partner (a «Defaulting Limited Partner Shareholding») to a Non-Defaulting Limited Partner or a third party qualifying as a Well Informed Investor, pursuant to the exercise of the Call Option, such Non-Defaulting Limited Partner or third party qualifying as a Well Informed Investor will be required to pay the amounts of subscribed share capital still outstanding in relation to such shareholding pursuant to any relevant request of the Manager, and such third party qualifying as a Well Informed Investor shall be deemed to all intents and purposes a Limited Partner.

5.20 Should the Call Option not be exercised by the Call Option Exercise Period, the Manager may cause the Class A Shares comprising the Defaulting Limited Partner Shareholding (the «Defaulting Limited Partner Class A Shares») which have not been sold pursuant to the above provisions to be forfeited and no further distributions (whether of cash or in kind) shall be made in respect of such Defaulting Limited Partner Class A Shares (except as set out below on termination of the SICAR). The effect of forfeiture shall be that the rights of such Defaulting Limited Partner shall be limited to payment in redemption of his Defaulting Limited Partner Class A Shares of Liquidation Proceeds (as defined below) equal to the subscribed share capital paid in by such Defaulting Limited Partner in connection with each issue of Class A Shares, only on the termination of the SICAR. A Defaulting Limited Partner shall have no right to attend or vote at any Shareholders' meetings of the SICAR and he shall have no right to receive any Dividends. For the avoidance of doubt, a Defaulting Limited Partner shall have no right to remedy the default, by payment or otherwise, nor shall a Defaulting Limited Partner have any right for the forfeiture of his unsold Defaulting Limited Partner Class A Shares to be cancelled or revoked.

5.21 If a default occurs, the authorised share capital of the SICAR shall be reduced by the amount of the share capital subscribed by the Defaulting Limited Partner less the share capital paid in by such Defaulting Limited Partner, save to the extent that such commitment to pay in the subscribed share capital is assumed by a Limited Partner other than the Defaulting Limited Partner or by a third party qualifying as a Well Informed Investor, therefore becoming a Limited Partner, pursuant to the provisions of paragraph 5.19 above.

Art. 6. Transfer of shares

6.1 A Limited Partner may transfer all or any part of its interest in the SICAR to an Affiliate of such Limited Partner, according to the definition of such term provided under paragraph 6.4. The prior written consent of the Manager shall be required for the transfer of all or any part of a Limited Partner's interest in the SICAR other than:

(a) transfers to an Affiliate of such Limited Partner;

(b) where the Limited Partner is the trustee of a charity registered in England and Wales, any transfer by such Limited Partner, or any successor or additional trustee or trustees of such Limited Partner from time to time, or any company whose shares are all held directly or indirectly by such Limited Partner, or any nominee or custodian of any such person to any such successor or additional trustee or trustees of the Limited Partner from time to time, or to any such company or nominee or custodian of any such person

such consent not to be unreasonably withheld with due consideration to the interests of the SICAR and of the relevant Limited Partner, all this within the limits foreseen by the Law. For the avoidance of doubt, the circumstance that the proposed transferee is not sufficiently creditworthy, in the reasonable judgement of the Manager, to honour its funding obligations vis-à-vis the SICAR shall constitute legitimate grounds for the withholding of such consent.

6.2 Transfers of Class A Shares, as well as subscription rights, warrants or convertible bonds issued by the SICAR or other securities or rights issued, authorised or granted by the SICAR giving right to voting securities of the SICAR, (the

«Shares») to third parties qualifying as Well Informed Investors are subject to the consent of the Manager according to paragraph 6.1 hereabove and to a pre-emption right in favour of the Limited Partners in the following conditions.

6.3 For the purpose of this Article 6, a transfer of Shares (a «Transfer») shall mean any transaction other than the transfers listed under Article 6.4 below that has as its purpose or consequence that a property interest in the Shares is transferred, with or without consideration, including but not limited to (i) contributions to capital, share swaps or exchanges, mergers, demergers, liquidations; (ii) all changes, transfers, sales or assignments of partial - e.g. jouissance (beneficial interest), usufruit (usufruct), or nue-propriété (bare ownership, i.e. ownership without beneficial interest) - or full title by any legal means; (iii) any transfer made pursuant to a public auction ordered by a court; (iv) any transfer or waiver of droits d'attribution (rights to be allocated shares) pursuant to an increase of capital by way of capitalisation of reserves or profits, any transfer or waiver of preferential subscription rights pursuant to an increase of capital by way of contribution in cash or individual renouncement to such preferential subscription rights in favour of identified persons; and (v) any transfer with or without usufruit, loan, convention de croupier (silent partnership), constitution of a security as a result of a pledge of shares or other ownership interests or other type of security interest, (in which case the transfer of the shares or other ownership interests resulting from the performance (exécution) of such pledge shall not be considered as a Transfer) involving shares, votes, investment certificates, warrants, bonds, hybrid securities, options, rights and other securities giving or entitling to, immediately or in the future, directly or indirectly, any right to shares or other ownership interests and all other forms of transfers.

6.4 The pre-emption right shall not apply to any Transfers to, with respect to one Limited Partner, (i) any entity which holds more than 50% of the share capital and voting rights of such Limited Partner, or (ii) any entity in which such Limited Partner holds more than 50% of the share capital and voting rights, or (iii) any entity which is under common holding for more than 50% of the share capital and voting rights with such Limited Partner; or (iv) to the extent such Limited Partner is a client, managed account or affiliate or fund managed or advised by a professional investment manager or investment advisor, to any other client, managed account, affiliate or fund managed or advised by such investment manager or investment advisor (any of the above, an «Affiliate») as long as such Transfer is not being made in the contemplation of, or in connection with, or substantially contemporaneously with, one or more series of transactions pursuant to which such Affiliate shall cease to be an Affiliate of the Transferor.

6.5 Any Limited Partner who wishes to Transfer any or all of its Shares (a «Transferor») to a bona fide proposed transferee (a «Transferee»), shall notify the other Limited Partners and the Manager by registered letter with notice of delivery. The notice (the «Notice of Transfer») will contain the following information:

- (a) the number of Shares it intends to Transfer;
- (b) the identity of the prospective Transferee(s); and
- (c) the terms and conditions, including the proposed cash purchase price for the Shares, under which the Transferor proposes to transfer its Shares to the Transferee;
- (d) the confirmation of the intent of the relevant Transferee to enter into any investor and shareholder' agreement relating to the SICAR to which the Transferor is a party (an «ISA») and to be deemed to all intent and purposes a party to such ISA with the same position and obligations as the Transferor.

6.6 The other Limited Partners shall have a pre-emption right to acquire the Shares the Transferor proposes to transfer in proportion to their shareholding and in accordance with the terms and conditions set forth in the Notice of Transfer. If one or more Limited Partners do not exercise their pre-emption right, the other Limited Partner(s) may acquire all or a proportionally larger part of the Shares the Transferor proposes to transfer.

6.7 The pre-emption right must be exercised within 15 (fifteen) Business Days after the date of receipt of the Notice of Transfer (as evidenced by the notice of delivery) by the relevant Limited Partner by notifying the Transferor and the Manager by registered mail with notice of delivery. The notice (the «Notice of Pre-emption») must indicate whether or not the respective Limited Partner is prepared to purchase a proportionally larger number of Shares or, as the case may be, all of the Shares in case one, several or all of the other Limited Partners do not wish to exercise their pre-emption right, and to hold such additional Shares on the terms and conditions of the ISA to which the Transferor is a party and comply with all obligations of the Transferor, including the obligation to pay the amounts of the Commitments undertaken by the Transferor and duly requested by the Manager. In order for the pre-emption right to be validly exercised, the Notices of Pre-emption taken together, as the case may be, must cover all of the Shares that the Transferor proposes to transfer.

6.8 In case the Notices of Pre-emption taken together, as the case may be, do not cover all of the Shares that the Transferor proposes to transfer or no Limited Partner has exercised its pre-emption right, the Manager shall notify the Transferor and the other Limited Partners within 3 Business Days upon expiration of the pre-emption period of the last notified Limited Partner. After receipt of such notice, the other Limited Partners shall have an additional pre-emption period of 10 Business Days during which they may exercise their pre-emption right as provided for under paragraph 6.6 and 6.7 above.

6.9 If no Limited Partners notifies its exercise of the pre-emption right within the periods of time set forth in paragraphs 6.7 and 6.8 above or, as the case may be, the Notice(s) of Pre-emption do(es) not cover all of the Shares that the Transferor proposes to transfer upon expiration of the additional period for pre-emption set forth under paragraph 6.8, the Manager shall notify the Transferor that it is free to transfer the Shares to the proposed Transferee under the proposed terms and conditions immediately upon expiration of the additional period for pre-emption set forth under paragraph 6.8.

6.10 In the event that the pre-emption right has been validly exercised, the transfer of the Shares and the payment of the purchase price shall take place simultaneously within 7 Business Days following the date in which the Notice of Pre-emption has been received by the Transferor.

6.11 The provisions above shall apply to the extent possible to proposed transfers of shares without consideration or for an in specie consideration. In any such case, the following provisions shall also apply:

(a) the Notice of Transfer must include an indication by the Transferor of the value in cash of the Shares he is proposing to transfer;

(b) each Limited Partner willing to exercise his pre-emption right shall elect to pay:

(i) if the proposed Transfer is to take place upon contribution of a consideration in kind, either: (i) the due consideration in kind; or (ii) a consideration equal to the value in cash of the shares to be transferred indicated by the Transferor in the Notice of Transfer;

(ii) if no consideration is envisaged for the proposed Transfer, a consideration equal to the value in cash of the shares to be transferred indicated by the Transferor in the Notice of Transfer;

(c) if one or more Limited Partners declare in the Notice of Pre-emption either that: (i) they are not able to pay the consideration in kind (if any) indicated by the Transferor in the Notice of Transfer; and/or (ii) they deem that the value in cash of the Shares to be transferred indicated in the Notice of Transfer is unfair, it shall be entitled to purchase the Shares referred to in the Notice of Transfer at their value determined by the Manager on the last Valuation Date (as defined in Article 18) according to the provisions of paragraph 18.5. The Manager will then notify such value upon request of one or more Limited Partners within 15 Business Days after the relevant request.

6.12 Any notification under this Article 6 shall be deemed to have been given the date in which the notice has been received by the relevant Limited Partner as stated in the notice of delivery. Said relevant Limited Partner is required to immediately inform the Manager that it has received such notice.

6.13 Any Affiliate or Transferee to which Class A Shares are transferred must qualify as a Well Informed Investor as that term is defined in article 2 of the SICAR Law.

6.14 Any transfer of Shares in accordance with the foregoing shall only be valid if the transferee undertakes the obligations of any ISA to which the selling Limited Partner is a party with the same Commitment of the selling Limited Partner.

6.15 It is understood that any Limited Partner who is subject to the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974 (hereafter, «ERISA»), is not subject to any pre-emption right in case of a transfer to a successor trustee, as well as in case of merger.

Art. 7. Repurchasing of shares

7.1 The SICAR is a closed-ended company and thus unilateral redemption requests by the Shareholders may only be accepted by the SICAR in cases provided for by the present Articles.

7.2 The SICAR, however, may redeem Shares whenever the Manager considers redemption to be in the best interests of the SICAR. Any such redemption will be considered a distribution in the context of the determination of the rights of the holders of Class A Shares and Class B Shares and the rules of Article 5 and Article 19 shall be applicable.

7.3 Shares may be redeemed on a pro-rata basis between existing Shareholders for example (i) in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the SICAR the net proceeds of such investment, (ii) if the value of the assets of the SICAR has decreased to an amount determined by the Manager to be below the minimum level for the SICAR to be operated in an economically efficient manner or, (iii) if there has been an adverse change in the economic or political situation.

7.4 In addition thereto, the Class A Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder ceases to be or is found not to be a Well-Informed Investor.

Art. 8. Liability of Shareholders

8.1 The owners of Shares other than the Manager are only liable up to the amount of the contribution made to the SICAR.

8.2 The Manager's liability shall be unlimited.

Art. 9. Meetings of Shareholders

9.1 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the SICAR, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd Thursday of the month of April at 3.00. p.m. If such day is not a Business Day in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day. Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. All general meetings shall be chaired by the Manager.

9.2 In addition to the provisions of the SICAR Law, the following resolutions shall be reserved to the general Shareholders meeting:

- (a) amendment of the SICAR's name;
- (b) amendment of the SICAR's object;
- (c) amendment of these Articles;
- (d) liquidation of the SICAR and appointment of liquidators;
- (e) merger, demerger or split-up of the SICAR or transfer of or consolidation involving all of its assets;
- (f) transformation of the SICAR into a company of another legal form;
- (g) change of the Manager;
- (h) relationship between the SICAR and its related entities.

9.3 To be valid, all the resolutions, other than those concerning the removal of the Manager, have to be taken with the favourable vote of the Manager.

Art. 10. Notice, quorum, proxies, majority

10.1 The notice periods and quorum rules required by the Law shall apply with respect to the meetings of Shareholders of the SICAR, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

10.2 Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.

10.3 Except as otherwise required by law or by these Articles, it is understood that the SICAR Shareholders meeting to be validly constituted and resolutions to be passed by:

(a) the vote of such Shareholders holding at least 51% (fifty-one percent) of the SICAR entire share capital in the event that the resolution to be passed is an ordinary resolution;

(b) the vote of such Shareholders holding at least 67% (sixty-seven percent) of the SICAR entire share capital in the event that the resolution to be passed relates to one of the following matters:

(i) issue of new shares carrying preferential rights;

(ii) conversion of non voting preferred shares into ordinary shares.

10.4 However, it is agreed that resolutions relating to the

(a) amendment of the SICAR's object;

(b) amendment of these Articles;

(c) amendment of the SICAR's name;

(d) liquidation of the SICAR and appointment of liquidators;

(e) merger, demerger or split-up of the SICAR or transfer of or consolidation involving all of its assets;

(f) transformation of the SICAR into a company of another legal form;

are to be passed by the vote of such Shareholders representing at least 71% (seventy-one percent) of the SICAR entire share capital, provided each time that amongst these votes there is also the vote of the Manager.

10.5 The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

10.6 The Manager may be removed from its managing office by means of a resolution of the Shareholders' meeting adopted with a favourable vote of such owners of Class A Shares that are not in a position of conflict of interest for being a direct or indirect shareholder of the Manager or an Affiliate of such direct or indirect shareholder («Non-Conflicted Shareholders»), representing at least 75% (seventy-five per cent) of the actually paid capital represented by the Class A Shares owned by Non-Conflicted Shareholders upon the relevant date, on the occurrence of the following events:

(a) any petition is pending in order to declare the Manager bankrupt or to make it subject to any proceeding contemplated by any bankruptcy law; or

(b) an order has been made, or a resolution passed or a petition presented for the winding up of the Manager or for the appointment of a provisional liquidator to the Manager, or any petition is pending for such appointment;

(c) an administration order has been made or a petition for an administration order has been presented in respect of the Manager;

(d) a receiver or a manager or administrative receiver has been appointed with respect to the Manager, or any petition is pending for such appointment;

(e) the Manager has entered into any compromise or arrangement with its creditors or any class of its creditors generally.

10.7 However, upon a declaratory judgement of acts of fraud, gross negligence, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard of his duty, the Manager may be removed from its managing office by means of a favourable resolution of the Shareholders' meeting adopted with the favourable vote of such Non-Conflicted Shareholders that own Class A Shares, representing at least the majority of the actually paid in capital represented by Class A Shares owned by Non-Conflicted Shareholders upon the relevant date.

10.8 The Manager may be removed from its managing office on a no fault basis by means of a resolution of the Shareholders meeting, adopted by a favourable vote of such Non-Conflicted Shareholders that own Class A Shares representing at least 80% (eighty per cent) of the actually paid in capital represented by Class A Shares owned by Non-Conflicted Shareholders upon the relevant date.

10.9 Upon the removal of the Manager, a new Manager shall be appointed in a Shareholders meeting with the majority requirements set out in paragraph 10.7. Article 20 shall apply.

10.10 Should the Manager be subject to a bankruptcy or other insolvency procedure of any nature under the applicable law or a liquidation procedure, then the Manager shall timely convene a Shareholders' meeting of the SICAR to resolve upon (i) the removal of the Manager by means of a resolution adopted with the favourable vote of the Non-Conflicted Shareholder representing the simple majority of those Class A Shares held by the Non-Conflicted Shareholders present at such meeting and (ii) the winding up of the SICAR by a resolution adopted with the favourable vote of such Non-Conflicted Shareholders representing the minimum quorum required by law.

Art. 11. Convening notice

11.1 Shareholders' meetings shall be convened by the Manager, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address on record in the register of Shareholders.

11.2 If all the Shareholders are present or represented at a meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the SICAR shall represent the entire body of Shareholders of the SICAR.

Art. 13. Management

13.1 The SICAR shall be managed by the Manager who shall be the partner (associé - gérant - commandité) who shall be personally, jointly and severally liable with the SICAR for all liabilities that cannot be met out of the assets of the SICAR. ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A. is and shall remain the Manager for the duration of the SICAR, subject to the provisions of Article 2 and paragraphs 10.6, 10.7 and 10.9 above.

13.2 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the SICAR's interest that are not expressly reserved by the SICAR Law or by these Articles to the meeting of Shareholders.

13.3 The Manager shall namely have the power on behalf and in the name of the SICAR to carry out any and all of the purposes of the SICAR and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager shall have, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the SICAR, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the SICAR.

13.4 Subject to the provisions of these Articles, and consistent with the investment purposes stated herein, the Manager shall have the power on behalf and in the name of the SICAR to carry out and implement any and all of the purposes and powers of the SICAR including, without limitation, the power to manage the operations of the SICAR, to perform any and all acts of administration and disposition in the SICAR's interest; and to have the exclusive responsibility for the management, administration and control of the business and affairs of the SICAR. Particularly, the Manager shall be entitled:

(a) to identify, evaluate, and negotiate investments opportunities on the basis of the investment policy of the SICAR and to acquire investments for the account of the SICAR;

(b) to monitor the investments and take all possible decisions concerning the management thereof where appropriate;

(c) to take decisions on divestments and to sell, exchange or otherwise dispose of investments, and in connection with any such sale, exchange or disposal, where appropriate, to give to third parties qualifying as Well Informed Investors representations, warranties, guarantees and indemnities;

(d) to grant pledges or other security interests in all or part of the shares in any subsidiary of the SICAR or in the Target Company or Target Company's assets in connection with the financing of an investment;

(e) in connection with the above, to enter into any transactions relating to each of the investments, including, inter alia, letters of intent, stock purchase or sale agreements, assets purchase or sale agreements, merger agreements and shareholders agreements with management and other financial investors participating in the investments, as the case may be, and to determine all terms and conditions thereof, provided that the Manager shall assume binding obligations for the account of the SICAR only subject to the Commitments of each Limited Partner being funded by the relevant Limited Partner;

(f) pending an investment in a Target Company as well as a divestment of a Target Company, to place amounts drawn down in such deposit accounts or to invest said amounts in such instruments as it may determine;

(g) to prepare and provide information concerning the SICAR including copies of memoranda, brochures, financial reports, and other publicity or promotional material and deal with all correspondence and other communications addressed to the SICAR;

(h) to deal with any government, administrative, national or local authority or public body in connection with the business of the SICAR;

(i) to liaise with prospective investors and promote the development of the SICAR's business;

(j) to take all necessary actions and decisions concerning the Target Companies, including the appointment of any Target Company's director or member of other corporate bodies or employees, in compliance with the relevant applicable laws;

(k) to do all things and acts necessary or in any way useful for its operations, in accordance with these Articles, and in particular:

(i) to establish branches or other offices either in Luxembourg or abroad;

(ii) to render effective any increase of the subscribed share capital of the SICAR, in whole or in part, from time to time, to issue shares representing such whole or partial increase and accept subscription of such shares, to determine the conditions attaching to any subscription, to waive and limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders of the SICAR;

(iii) to convene and chair the general meetings of the SICAR, dispatch all circulars or notices of general meetings, proxies and other documents to all persons entitled to receive the same and determine any condition that must be fulfilled by the Shareholders of the SICAR to take part in any general meeting;

(iv) to maintain the register of Shareholders and such other books and records and hold the same open to inspection at the registered office of the SICAR or otherwise as required by law;

(v) to maintain and register any notices, probates, letters of administration, powers of attorney or any other certificates or instruments connected with the registration of any transfer of shares in the SICAR;

(vi) to compile and dispatch the reports and accounts of the SICAR as required by law;

(vii) to engage employees, investment bankers, independent consultants, lawyers, accountants, custodians, contractors, agents, financial advisers and appoint proxies, attorneys in fact or other representatives as it may deem necessary or advisable in relation to the affairs of SICAR;

(viii) to borrow money up to 25% (twenty five percent) of the Total Committed Capital (for the sole purpose of providing bridge financing to the investment);

(ix) to lend money up to 30% (thirty percent) of the Total Committed Capital only for purposes related to Investments;

(x) to open, maintain and close accounts with banks or brokers and give instructions or directions in connection therewith;

(xi) to confirm, that the Limited Partners qualify as Well Informed Investors;

(xii) to do all things and acts specifically required in the ISA to be made and carried out by the Manager.

Art. 14. Authorised signature. The SICAR shall be bound by the signature of the Manager or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Manager and under Manager's responsibility as the Manager shall determine in his discretion.

Art. 15. Remuneration of the Manager. The Manager shall receive from the SICAR the following remuneration:

15.1 from the First Closing Date and during the Investment Period the Manager shall receive an annual management fee (the «Management Fee») equal to:

(a) until the earlier to occur between the events referred to under point (ii) below, 2% (two per cent) of the Total Committed Capital plus V.A.T. if applicable. For the purposes of the calculation, any further Commitment shall be taken into account as if it had been made on the First Closing Date and any further Limited Partner shall be required to contribute to the SICAR the relevant amount accordingly;

(b) upon the earlier to occur between (i) the end of the Investment Period and (ii) the draw down of any fees from the investors of any successor fund in which the Manager or at least two among Mr Enrico Ceccato, Mr Paolo Scarlatti, Mr Gianni Mion and Mr Pierdomenico Gallo (the «Key-men») actively participate (a «Successor Fund»), 2% (two per cent) of the Outstanding Funded Capital on January 1st of each year plus V.A.T. if applicable, it being understood that in no event the Management Fee shall be less than 0 (zero). «Outstanding Funded Capital» shall mean the difference between the aggregate amount of the Funded Capital minus the amounts drawn down in relation to the investments in a Target Company that has been divested to the extent distributed to the Limited Partners, and (ii) the acquisition cost of any Target Companies entirely written off in the SICAR's accounting records.

The Management Fee shall be payable upon request of the Manager twice in a year and shall be paid by the SICAR. The first payment of the Management Fee shall be on the First Closing Date and shall be a proportion of the Management Fee payable in respect of the period from the First Closing Date up to 30 June 2006. An amount corresponding to (i) 50% (fifty per cent) of any fees received by the Manager from third parties (other than a Successor Fund) in their capacity as co-investors; and (ii) 100% (one hundred per cent) of any fees received by the Manager howsoever relating to investments in Target Companies other than those referred to under item (i) here above and the other fees received from the SICAR, shall be deducted from the Management Fee payable by the Limited Partners subsequently to receipt by the Manager of any such fees.

15.2 the Manager shall be entitled to charge the SICAR an aborted deal fee for the reimbursement of all legal, accounting, brokerage and other costs, fees and expenses relating to investments proposed and not actually made;

15.3 the Manager shall be entitled, in consideration for all the establishment costs, including legal, accounting and organisational costs already sustained or to be sustained by the Manager in connection with the start-up of the SICAR, to a start-up fee (the «Start-Up Fee») in the amount of EUR 1,750,000 (one million and seven hundred fifty thousand euro) in proportion to each Limited Partner's individual Commitment, provided that, for such purposes, the initial Commitments shall be multiplied by a 0.8 (zero point eight) factor. On the First Closing Date, the Manager shall be entitled to draw down for the initial Limited Partners their pro rata share of the Start-Up Fee, calculated on the basis of the criteria set forth here above and assuming that the Total Committed Capital will be equal to EUR 200,000,000.00 (two hundred million). On the date, not later than one year following the First Closing Date, upon which the Manager shall cease to accept Commitments, the Manager shall calculate the final pro rata share for each Limited Partner of the Start-Up Fee on the basis of the actual Total Committed Capital and shall be entitled to draw down from the Limited Partners who had undertaken their Commitments on the First Closing Date the balance due, if any, based on such calculation. All costs and expenses related to the formation of the SICAR as well as its operational costs shall be borne by the SICAR.

Art. 16. The Custodian

16.1 The SICAR shall enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the «Custodian») satisfying the requirements of article 8 of the SICAR Law.

16.2 The Custodian is entrusted with the safekeeping, on behalf and for the exclusive interest of the Shareholders, of the money, securities and assets of the SICAR. It may, under its own responsibility entrust the safekeeping of securities to clearing systems, to other banks or securities deposit institutions without affecting Custodian's responsibility (provided that such correspondents are chosen in good faith and are submitted to supervision that Financial Action Task Force («FATF») considers equivalent to that provided under Community legislation and that co-operation between competent authority and the CSSF is guaranteed). It shall carry out all customary functions and duties in connection with money and securities deposit.

16.3 The Custodian may only dispose of the SICAR's assets and make payments to third parties on behalf of the SICAR in accordance with the Articles and the law in force, pursuant to the instructions of the Manager.

16.4 The Custodian shall carry out all operations relating to the day-to-day management of the SICAR's assets.

16.5 The Custodian shall moreover implement the instructions of the Manager and carry out, at its request, the material disposition of the SICAR's assets.

16.6 The Custodian shall moreover implement the instructions of the Manager and carry out, at its request, the material disposition of the SICAR's assets. The Custodian has in particular been entrusted by the Manager, to pay the securities purchased against delivery and deliver securities sold against payment of their countervalue, to collect the dividends and interest coupons resulting from the ownership of securities and other assets deposited in favour of the SICAR with itself or under its name with other banks and to exercise subscription rights attached to such securities.

16.7 The Custodian shall also:

(a) ensure that the subscription price of the SICAR's securities is received by the SICAR within the time limits set out in its constitutive documents;

(b) ensure that in transactions relating to the assets of the SICAR the consideration is paid or delivered to it within the usual time limits;

(c) ensure that the income of the SICAR is applied in accordance with its constitutive documents.

(d) The Custodian shall be liable, in accordance with Luxembourg law, to the Manager and the Shareholders, for any losses suffered by them as a result of its wrongful failure to perform its obligations or its wrongful improper performance thereof.

16.8 Either the Custodian or the SICAR may terminate the Custodian Agreement at any moment, provided that at least three months prior written notice is given to the other party, it being understood that the SICAR shall designate a new Custodian which shall carry out the responsibilities and functions as determined by the law and the Articles.

16.9 Awaiting its replacement, which must take place within two months from the date of the termination notice, the Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders.

16.10 The SICAR shall pay fees, as established every year, to the Custodian in consideration of the number of investments and tasks required.

Art. 17. Accounting year - Accounts

17.1 The accounting year of the SICAR shall begin on 1st January and it shall terminate on 31st December of each year.

17.2 The accounts of the SICAR shall be expressed in euro.

17.3 The annual report and prospectus of the SICAR shall be prepared, approved and published in compliance with Chapter V of SICAR Law. To the maximum extent allowed by law all accounts of the SICAR shall also comply with International Accounting Standards.

Art. 18. Determination of the Net Asset Value

18.1 The net asset value of each Class (the «Net Asset Value») will be determined under the responsibility of the Manager in euro as at the following dates of each fiscal year: March 31, June 30, September 30, December 31 (each, a «Valuation Day»).

18.2 The SICAR will calculate the Net Asset Value per Class as follows: each Class participates in the SICAR according to the portfolio and Dividend entitlements attributable to each such Class. The value of the portfolio and Dividend entitlements attributable to a particular Class on a given Valuation Day adjusted by the liabilities relating to that Class on that Valuation Day represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Day.

18.3 The Net Asset Value per Share of that Class on a Valuation Day equals the total Net Asset Value of that Class on that Valuation Day divided by the total number of Shares of that Class outstanding on that Valuation Day.

18.4 The value of the net assets of the SICAR is equal to the difference between the values of its gross assets and its liabilities.

18.5 The value of the SICAR shall be determined as follows:

(a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Manager may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(b) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market shall be valued on the basis of the last known price, unless the price is not representative, in which case the value of such asset shall be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Manager exercising prudence and good faith;

(c) un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be evaluated on the basis of the probable net realisation value, estimated with the exercise of prudence and good faith by the Manager (generally using the historic price provided that there does not exist circumstances which go to show that a higher or lower value is more appropriate). All other securities and assets shall be evaluated at their fair price, determined in good faith in conformity with procedures established by the Manager;

(d) in any case the probable net realisation value for un-listed securities or securities not negotiated on a regulated market shall be determined according to the «Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital» established by EVCA (European Venture Capital Association);

(e) the value of any other assets of the SICAR shall be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

18.6 In the event it is impossible or inadequate to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to extraordinary circumstances or events the Manager, exercising prudence and acting in good faith, is entitled to use other generally recognised valuation principles in order to reach what it believes to be a fair evaluation in the circumstances.

18.7 The Net Asset Value per each Class as of any Valuation Day shall be made available to the holders of Ordinary Shares at the registered office of the SICAR within twenty (20) Business Days following the relevant Valuation Day.

18.8 The Manager may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value if such a suspension is justified in the interests of the Shareholders or is necessary in the case of exceptional circumstances or events in the interest of the Shareholders. Without limitation to the generality of the above provision, the Manager may temporarily suspend the calculation of the Net Asset Value in the following circumstances:

- during any period, other than ordinary holiday or customary closings, when any market or stock exchange is closed, or when transactions are suspended, submitted to restrictions or are subject to significant short term fluctuations and such is the main market or stock exchange for a significant part of the SICAR's assets;

- during any period when an emergency exists, such as a political, economic, military, financial or social emergency, or a strike or an event of force majeure beyond the control or responsibility of the Manager, as a result of which it is impossible to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of the SICAR; and

- during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of or in the payment for any investments on behalf of the SICAR cannot, in the opinion of the Manager, be carried out at the normal rates of exchange.

It is prohibited to issue or redeem Shares during the suspension period. The Shareholders must be informed of any suspension of the calculation of the Net Asset Value, according to the methods set out by the Manager.

Art. 19. Allocation of profits

19.1 The Manager shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay Dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the SICAR and in accordance with Article 5.

19.2 The dividends may be paid in euro or in any other currency determined by the Manager and they may be paid at such places and times as may be determined by the Manager.

19.3 The Manager may decide to pay interim dividends under the conditions set out in paragraph 5.6.

Art. 20. Dissolution and liquidation

20.1 The SICAR may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders with the consent of the Manager. Further, in case of withdrawal of the Manager as defined in Article 2 and save for the appointment of a new Manager, the withdrawal of the Manager shall necessarily imply that the SICAR is dissolved. In the event of withdrawal of the Manager without appointment of a new Manager, the Shareholders shall hold a general meeting to record the dissolution of the SICAR and to define all pertinent action in relation to the liquidation of the SICAR. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders, which shall also determine their powers and their remuneration.

20.2 The net proceeds of liquidation (whether consisting in cash or in any assets) (the «Liquidation Proceeds») shall be distributed by the liquidators in the following order:

(a) full payment to each Non-Defaulting Limited Partner of any amounts required to be returned by the owners of Class B Shares pursuant to paragraph 5.7 or 20.3 pursuant to the criteria set forth in paragraph 5.7.

(b) full repayment of the Funded Capital of each Non-Defaulting Limited Partner in connection with each issue of Class A Shares, if not already redeemed;

(c) full repayment of the issue price of the Class B Shares, if not already redeemed;

(d) payment of Liquidation Proceeds to each Non-Defaulting Limited Partner until an IRR of at least 8% (eight per cent) on the Funded Capital paid in by each of them is reached (the «Liquidation Hurdle Rate»);

(e) payment of Liquidation Proceeds to each owner of Class B Shares until the latter have received an amount equal to 20% (twenty per cent) of all cumulative amounts distributed under paragraph (c) above and this paragraph (d);

(f) full repayment of the Funded Capital of each Defaulting Limited Partner in connection with each issue of Defaulting Limited Partner Class A Shares which have not been sold pursuant to Article 5 and therefore have been forfeited pursuant to paragraph 5.20;

(g) from then on, any further Proceed will be distributed pursuant to the following terms:

- 80% (eighty per cent) to the Non-Defaulting Limited Partners, and

- 20% (twenty per cent) to the Shareholders who own the Class B Shares.

20.3 If the Liquidation Proceeds are not sufficient to fully repay to the Non-Defaulting Limited Partners the Funded Capital contributed by each of them in connection with each issue of Class A Shares increased by the Liquidation Hurdle Rate, the Proceeds and the Dividends distributed to the owners of Class B Shares shall be reimbursed by each owner of Class B Shares proportionally to the number of Class B Shares held by each of them to the extent necessary to allow a distribution to each Non-Defaulting Limited Partner of Liquidation Proceeds equal to at least the Funded Capital contributed by each of them increased by the Liquidation Hurdle Rate.

Art. 21. External auditor. The annual accounts of the SICAR shall be audited by an external auditor who assumes the duties and liabilities laid down in article 27 of the SICAR Law. The external auditor shall be elected by the annual general meeting of Shareholders for a term of up to 6 (six) years, such term to be renewable.

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the Law and subject to obtaining the consent of the Manager.

Art. 23. The applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by reference to the terms of the ISA entered into by and between the Manager and certain Limited Partners on or about May 19, 2006, superseded by mandatory provisions of Luxembourg law.

Subscription and Payment

| Name of Subscriber | Number of subscribed shares |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| (1) ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A. | 4,032 Class B shares |
| (2) GALLOINVEST S.R.L. | 20,968 Class A shares |

Upon incorporation, the Class A shares and Class B shares were fully paid-up in cash. The amount of thirty one thousand, euro (EUR 31,000) is now at the disposal of the Company.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31st, 2006.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2007.

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2006.

57059

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand five hundred euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

- (1) The registered office of the Company shall be avenue de la Porte Neuve, 18, L-2227 Luxembourg.
- (2) The Company shall enter into a depositary agreement with SANPAOLO BANK S.A.
- (3) The independent auditor of the Company shall be ERNST & YOUNG.
- (4) The term of office of the auditor shall expire at the close of the annual general meeting of shareholders of 2007 approving the accounts as of the 31st of December 2006.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

(1) GALLOINVEST S.R.L. ayant son siège social à Milan, Via Privata Maria Teresa, 7 ici représentée par Monsieur Gustave Stoffel, conseil économique, ayant sa résidence professionnelle avenue de la Porte Neuve, 18, L-2227 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

(2) ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., société constituée et régie par les lois du Luxembourg en tant que société anonyme, ayant son siège social établi avenue de la Porte Neuve, 18, L-2227 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Gustave Stoffel, conseil économique, ayant sa résidence professionnelle avenue de la Porte Neuve, 18, L-2227 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 mai 2006.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société en commandite par actions (S.C.A.) avec un capital variable sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme

1.1 Il est établi entre les souscripteurs (et tous ceux susceptibles de détenir des actions émises après la constitution de la société décrite) une société en commandite par actions prenant la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous le nom ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA). La société en commandite par actions ORLANDO ITALY SPECIAL SITUATIONS SICAR (SCA) sera désignée dans les présents statuts (les «Statuts») comme la «SICAR». Tous les documents établis par la SICAR et destinés aux tiers, tels que les lettres, factures ou publications, doivent porter le nom officiel de la SICAR suivi de «société en commandite par actions», l'adresse du siège social de la SICAR et les initiales «R.C.S» suivies du numéro sous lequel la SICAR est inscrite au registre des sociétés du Luxembourg.

1.2 La SICAR exercera son activité sous le nom commercial ORLANDO ITALY.

1.3 La SICAR sera régie par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la «Loi SICAR»).

Art. 2. Durée de la SICAR - Dissolution

2.1 La durée de la SICAR sera de 13 (treize) ans à compter de la date de constitution sauf en cas de dissolution anticipée.

2.2 En cas de retrait du gérant de la SICAR (le «Gérant»), la SICAR fera l'objet d'une dissolution à la date dudit retrait à moins que les commanditaires de la SICAR (les «Commanditaires» et chacun un «Commanditaire») décident de nommer une personne ou une entité en remplacement du Gérant qui se retire, une telle nomination devant être faite de la manière stipulée au paragraphe 10.9.

2.3 La SICAR peut ultérieurement faire l'objet d'une dissolution avec le consentement du Gérant selon une résolution des détenteurs des actions de catégorie A et des détenteurs des actions de catégorie B (les «Actionnaires»), adoptée selon les termes stipulés pour les amendements des présents Statuts, conformément aux dispositions de l'Article 20 des présentes et de la loi du 10 août 1915, telle qu'amendée, sur les sociétés commerciales (la «Loi»).

Art. 3. Objet social

3.1 La SICAR aura pour objet social l'investissement des fonds à sa disposition dans un capital à risque selon l'expression la plus large autorisée par l'article 1 de la Loi SICAR.

3.2 La SICAR peut également investir les fonds à sa disposition dans tous autres actifs autorisés par la loi et conformes à son objet social.

3.3 La SICAR peut conduire toute activité commerciale, industrielle et financière ou disposer d'un établissement commercial. La SICAR peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises financières, industrielles

ou commerciales au Luxembourg et à l'étranger et peut leur fournir toute assistance que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou autrement. La SICAR peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations.

3.4 Elle peut généralement prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération qu'elle peut estimer utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Siège social

4.1 Le siège social de la SICAR sera établi dans la Ville de Luxembourg, dans le Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Luxembourg soit à l'étranger par une résolution du Gérant.

4.2 Au cas où le Gérant détermine que des circonstances politiques, économiques ou sociales extraordinaires se sont produites ou sont imminentes, lesquelles peuvent interférer avec les activités normales de la SICAR à son siège social, ou avec la qualité des communications entre ledit siège et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré à titre temporaire à l'étranger jusqu'à ce que ces circonstances anormales cessent complètement; lesdites mesures temporaires seront sans effet sur la nationalité de la SICAR qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une SICAR du Luxembourg.

Art. 5. Capital social

5.1 Le capital social de la SICAR sera représenté par les 2 catégories suivantes (les «Catégories») d'actions:

(i) «Actions de catégorie A»: actions d'une valeur nominale chacune de 1,24 euro (un euro et vingt-quatre centimes), souscrites par les Commanditaires qui sont des investisseurs avertis selon la définition de ce terme à l'article 2 de la loi SICAR («Investisseurs Avertis»).

(ii) «Actions de catégorie B»: actions d'une valeur nominale chacune de 1,24 euro (un euro et vingt-quatre centimes), souscrites par le Gérant en tant qu'Actionnaire Gérant commandité de la SICAR.

5.2 Le Gérant peut créer des catégories supplémentaires d'actions conformément aux dispositions de, et sous réserve des exigences de la Loi. Le Gérant est notamment autorisé à émettre des actions de différentes catégories auxquelles sont attachés les mêmes droits et obligations que les Actions de Catégorie A, autres que le droit de recevoir des dividendes en rapport à un investissement spécifique, lorsque l'émission desdites actions est requise afin d'exclure de la participation auxdits investissements spécifiques l'un ou plusieurs des Actionnaires au regard de la loi ERISA (U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974) (tels que définis à l'article 6.15) ou d'autres questions réglementaires affectant lesdits Actionnaires. Une telle exclusion prendra effet par voie de conversion des Actions de Catégorie A détenues par les Actionnaires concernés en de telles actions nouvellement émises. En ce cas, le critère de distribution des dividendes stipulé à l'article 5.6 ci-dessous et de distribution des Produits de Liquidation visés à l'Article 20 sera appliqué séparément aux Actions de Catégorie A et aux différentes catégories d'actions ainsi émises, afin que, pour ce qui concerne ces dernières, les dividendes résultant de l'investissement exclu ne soient pas pris en compte.

5.3 La SICAR a été constituée avec un capital social souscrit de 31.000 euros (trente et un mille euros) divisé en 20.968 (vingt mille neuf cent soixante huit) Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de 1,24 euro (un euro et vingt-quatre centimes) chacune et 4.032 (quatre mille trente deux) Actions de Catégorie B d'une valeur nominale de 1,24 (un euro et vingt-quatre centimes) chacune. Lors de la constitution, 5% (cinq pour cent) des Actions de la Catégorie A et des Actions de la Catégorie B souscrites ont été libérées.

5.4 Le capital social autorisé de la SICAR est fixé à 220.000.000,20 (deux cent vingt millions d'euros et vingt centimes), composé de 177.419.355 (cent soixante dix-sept millions quatre cent dix-neuf mille, trois cent cinquante cinq) actions d'une valeur nominale chacune de 1,24 euro (un euro et vingt-quatre centimes). Le Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période débutant la date de la publication de cet acte et expirant le cinquième anniversaire de telle publication, jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, le Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions. Chaque fois que le Gérant agira aux fins de donner effet à l'augmentation du capital, telle qu'autorisée, le paragraphe 5.3 de ces articles sera amendé afin de refléter ladite augmentation du capital; le Gérant prendra ou autorisera toute personne à prendre toutes mesures nécessaires aux fins d'obtenir la rédaction et la publication dudit amendement. Le Gérant est par la présente autorisé et chargé de déterminer les conditions attachées à toute souscription ou paiement (y compris le paiement par les Actionnaires d'une prime sur action non proportionnelle), ou il peut le cas échéant décider de convertir tout bénéfice net de la SICAR en capital et ainsi attribuer des actions entièrement libérées aux Actionnaires au lieu de dividendes. Quoi qu'il en soit, la somme du capital social et de la prime d'action n'excéderont en aucun cas le montant total de toutes les promesses des Commanditaires aux fins d'investir dans la SICAR (le «Capital Total Engagé» et chaque promesse (un «Engagement»)). Le Gérant est autorisé à émettre des Actions de Catégorie A dans les limites du capital autorisé sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les Actions de Catégorie A devant être émises, sous réserve que le Gérant, lors de ladite émission des Actions de Catégorie A, émette également des Actions de Catégorie B, dans les limites du capital autorisé, selon une valeur nominale totale de 10% (dix pour cent) de la valeur nominale totale des Actions de Catégorie A émises lors de ladite émission, avec un droit préférentiel des détenteurs existants des Actions de Catégorie B pour souscrire au profit desdites Actions de Catégorie B nouvellement émises. Le Gérant peut déterminer une prime d'action différente pour l'émission des Actions de Catégorie A et des Actions de Catégorie B. Pour ce qui a trait à cette autorisation d'augmenter le capital et conformément à l'article 32-3(5) de la Loi, le Gérant est autorisé à retirer ou à limiter tous droits préférentiels de souscription des Actionnaires existants au cours de la période d'autorisation ci-dessus.

5.5 Le capital social minimum souscrit de la SICAR, qui doit être réalisé dans les douze (12) mois à compter de la date à laquelle la SICAR a été acceptée en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la loi SICAR, est d'un million d'euros (1.000.000 euros).

5.6 Toute somme, envisagée avant tout impôt applicable et retenue fiscale, devant être distribuée à quelque titre que ce soit par la SICAR au profit de ses Actionnaires (à titre d'exemple: tout remboursement du capital et du financement

des Actionnaires, tout bénéfice d'exploitation, toute réduction de capital, tout produit de liquidation, toute attribution d'actifs) (les «Dividendes») fera l'objet d'une distribution conformément aux conditions suivantes:

(a) tout Dividende disponible sera versé aux détenteurs d'Actions de Catégorie A jusqu'à ce que (1) un remboursement dudit paiement en capital et (2) qu'un TIR (Taux interne de rendement) (tel que défini ci-dessous) d'au moins 8% (huit pour cent) de tout montant obtenu des Commanditaires en vertu de leurs Engagements respectifs (le «Capital Investi») payé par chacun d'entre eux, soit atteint (le «Taux de Rendement Minimal»). Aux fins des présentes, le «TIR» désigne le résultat de la formule suivante

$$\text{TIR} = (1 + \text{TIR mensuel})^{12} - 1$$

Pour laquelle:

- «TIR mensuel» est égal au taux d'escompte ramenant à 0 (zéro) la valeur actuelle du Cash Flow Net;
- «Cash Flow Net» est la somme algébrique des sorties de trésorerie et des entrées de trésorerie (étant entendu que les sorties de trésorerie désignent toute somme payée aux Commanditaires et que les entrées de trésorerie désignent toute somme versée par les Commanditaires), chaque mois à compter du mois 0 (zéro) (c'est-à-dire le mois de la sortie de trésorerie initiale) jusqu'au mois concerné (c'est-à-dire le mois au cours duquel le TIR sera calculé), étant entendu que:

- * les Cash Flow Nets comprennent les investissements non réalisés, s'il y en a, évalués à la juste valeur du marché telle que déterminée par le Gérant à la dernière Date d'Evaluation (telle que définie à l'article 18) conformément aux dispositions du paragraphe 18.5 (la «Juste Valeur du Marché») au dernier mois de l'existence de la SICAR, et que

- * par référence au calcul du TIR, toute somme assujettie à une retenue fiscale sera considérée avant la retenue fiscale en question;

(b) après que les détenteurs des Actions de Catégorie A ont reçu les Dividendes jusqu'à un montant égal à ceux versés en capital plus le Taux de Rendement Minimal, tout Dividende ultérieur disponible pour versement sera payé aux détenteurs des Actions de Catégorie B jusqu'à ce que ces derniers aient reçu un montant égal à 20% (vingt pour cent) de tous les montants cumulés distribués en vertu du paragraphe (a)(2) ci-dessus et de ce paragraphe (b) (le «Taux d'Ajustement»);

(c) par la suite, tout Dividende ultérieur sera distribué conformément aux conditions suivantes:

- 80% (quatre-vingts pour cent) aux Actionnaires détenant des Actions de Catégorie A, et
- 20% (vingt pour cent) aux Actionnaires détenant des Actions de catégorie B.

5.7 Si au moment de la dissolution de la SICAR les détenteurs des Actions de Catégorie B ont reçu (directement ou par un dépôt sur un Compte de Garantie Bloqué (tel que défini ci-dessous)) (a) des Dividendes alors que les Commanditaires n'ont pas reçu des Dividendes d'un montant égal ou supérieur au Capital Investi majoré du Taux de Rendement Minimal applicable, ou (b) un montant total des Dividendes excédant un montant égal à 20% (vingt pour cent) du montant par lequel (i) le montant total des Dividendes payés aux Commanditaires et au Gérant est supérieur au (ii) Capital Investi total, alors le montant dudit excédent sera restitué à la SICAR par le Compte de Garantie Bloqué ou lesdits détenteurs des Actions de Catégorie B, le cas échéant, qui le distribuera aux détenteurs des Actions de Catégorie A et les actions de nouvelle catégorie en proportion du nombre des actions détenues par chacun d'entre eux et conformément aux critères stipulés dans le paragraphe 5.6.

5.8 Les Dividendes payables aux détenteurs d'Actions de Catégorie B seront déposés sur un Compte de Garantie Bloqué (le «Compte de Garantie Bloqué») et seront mis à la disposition des détenteurs des Actions de Catégorie B, et en tout cas sous réserve du respect des conditions stipulées au paragraphe 5.9, lors de la réalisation du premier des événements suivants:

(a) l'expiration de la période d'investissement (la «Période d'Investissement») est la période débutant à compter de la date à laquelle la SICAR recevra les Engagements initiaux et à laquelle les Engagements initiaux prendront effet (la «Première Date de Clôture») jusqu'au 30 juin 2007),

(b) un montant au moins égal à 70% (soixante-dix pour cent) du Capital Total Engagé est payé aux détenteurs des Actions de Catégorie A, ou

(c) 70% (soixante-dix pour cent) du Capital Total Engagé est prélevé et investi.

5.9 Sous réserve des dispositions du paragraphe 5.8, sauf dans la mesure où, à titre alternatif, (A) après le paiement des Dividendes, la Juste Valeur du Marché du portefeuille restant des sociétés dans lesquelles la SICAR investira conformément à sa politique d'investissement (les «Sociétés Cibles»), telle qu'actualisée au dernier jour du mois immédiatement avant la date à laquelle la distribution est prévue (la «Juste Valeur du Marché Actualisée»), sera égale à ou excédera 125% (cent vingt-cinq pour cent) du Capital Investi prélevé pour l'acquisition dudit portefeuille restant des Sociétés Cibles, ou (B) l'obligation potentielle du détenteur d'Actions de Catégorie B de restituer les Dividendes conformément au paragraphe 5.7 ne serait pas augmentée en raison de la distribution si les portefeuilles restants de la SICAR des Sociétés Cibles étaient considérés comme sans valeur et que les Commanditaires aient reçu des Dividendes d'un montant égal à leur Capital Investi majoré du Taux de Rendement Minimal en rapport, les Dividendes payables au Gérant en vertu des paragraphes 5.6 (b) et 5.6 (c) seront soit, à l'appréciation du Gérant, (x) distribués aux Commanditaires en proportion des Actions de Catégorie A détenues par eux ou (y) conservés par la SICAR sur le Compte de Garantie Bloqué et distribués au Gérant uniquement lors la mise en oeuvre de la condition (A) ou (B) du présent paragraphe 5.9 lors de la liquidation de la SICAR et uniquement dans la mesure où lesdits détenteurs des Actions de Catégorie B n'ont pas l'obligation de restituer des Dividendes en vertu du paragraphe 5.7 ci-dessus. Dans la mesure où une telle distribution est faite aux Commanditaires en vertu du (x) ci-dessus, le Gérant peut traiter une telle distribution comme une avance sur distribution au profit des Commanditaires aux fins de déterminer la répartition des distributions futures des Dividendes conformément au paragraphe 5.6.

5.10 Toutes les distributions en actions seront effectuées en accord avec les procédures et l'ordre stipulés dans le paragraphe 5.6 afin que tout détenteur d'Actions de Catégorie A, ainsi que tout détenteur d'Actions de Catégorie B,

reçoive un montant proportionnel de tous les titres de ladite catégorie disponibles pour une distribution, ou (si ladite méthode de distribution n'est pas applicable quel qu'en soit le motif) de telle manière que tout Actionnaire reçoive autant que possible un montant proportionnel à la totalité des titres de ladite catégorie disponibles pour une distribution au prorata du total des produits disponibles pour une distribution avec un paiement compensatoire en espèces dans le cas d'un Actionnaire qui ne recevra pas le montant proportionnel total de titres auxquelles il pourrait autrement prétendre en vertu des présents Statuts. Aux fins de l'application du paragraphe 5.6 aux distributions en actions la valeur des titres ainsi distribués sera déterminée ainsi qu'il suit:

(a) pour autant que cela concerne les Sociétés Cibles ayant réalisé une émission de titres sur un marché boursier reconnu ou qui sont cotées ou listées depuis au moins 6 (six) mois sur un marché qui, selon l'opinion du Gérant, est un marché adéquat et suffisamment liquide quant aux titres en question, sur la base de la moyenne du cours des actions des Sociétés Cibles pendant les 10 (dix) jours de bourse précédant la date à laquelle il sera procédé à la distribution en actions;

(b) pour ce qui concerne les Sociétés Cibles non cotées ou listées, sur la base de la Juste Valeur du Marché de la Société Cible concernée moins un pourcentage égal à 20% (vingt pour cent) de ladite Juste Valeur du Marché. La Juste Valeur du Marché est égale à la valeur attribuée à la Société Cible concernée par le Gérant à la dernière Date d'Evaluation (telle que définie à l'Article 18) conformément aux dispositions du paragraphe 18.5.

5.11 Nonobstant ce qui précède, aucun Dividende ne sera versé si, en conséquence d'un tel paiement, les actifs nets de la SICAR devaient tomber sous le minimum légal requis.

5.12 La SICAR reconnaîtra uniquement un détenteur par action; au cas où une action est détenue par plus d'une personne, la SICAR a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne unique soit désignée en qualité de seul détenteur par rapport à la SICAR.

5.13 Toutes les actions de la SICAR sont et demeureront sous une forme nominative.

5.14 Un registre des Actionnaires sera conservé au siège de la SICAR par le Gérant ou par son représentant, ou par toute entité placée sous la responsabilité du Gérant. Un tel registre indiquera le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions détenues par lui, les montants payés pour chaque action, et la cession des actions et les dates desdites cessions.

5.15 Si un Commanditaire devait ne pas s'exécuter sur une demande de paiement en vertu de son Engagement dans le délai prescrit pour ledit paiement fixé par la demande de paiement écrite en rapport du Gérant, le Gérant sera habilité à exiger, et les Commanditaires auront l'obligation de procéder au paiement du montant ainsi requis, majoré des intérêts à un taux annuel égal à l'Euribor plus 100 (cent) points de base. Par ailleurs, si un Commanditaire (un «Commanditaire Défaillant») ne procède pas au paiement dudit montant requis avec les intérêts courus avant le dernier délai fixé dans la requête en rapport du Gérant (la «Date de Défaut»), la SICAR, outre toute demande de dommages-intérêts, sera fondée à:

- (a) exercer l'option de rachat telle que définie ci-dessous; et/ou
- (b) réduire le capital souscrit en vertu des dispositions suivantes.

Le Gérant informera rapidement et par écrit tous les Commanditaires de la survenance d'un défaut conformément au présent paragraphe 5.15.

5.16 De manière irrévocable, chaque Commanditaire, par la souscription d'Actions de Catégorie A,

(a) accepte et s'engage à vendre à la SICAR - qui est habilitée à en faire l'achat - toutes ses actions avec les droits et intérêts y afférents (l'«Option d'Achat») au cas où il n'est pas procédé au paiement échoué pour le capital souscrit;

(b) accepte que la SICAR, dans le respect du droit préférentiel de souscription des Commanditaires non défaillants, est habilitée à attribuer, avec ou sans contrepartie, l'Option d'Achat - ainsi que les actions et les droits et intérêts y afférents ayant été achetées à la suite de l'Option d'Achat - à un Commanditaire, distinct du Commanditaire Défaillant, ainsi qu'à un tiers se qualifiant en tant qu'Investisseur Averti en ce compris le Gérant lui-même sans que ceci ne puisse entraîner un conflit d'intérêts. Si la SICAR devait attribuer l'Option d'Achat, elle fournira au bénéficiaire concerné toutes les informations nécessaires afin d'exercer l'Option d'Achat envers le Commanditaire Défaillant, en ce compris les éléments suivants: (i) la date de la demande de paiement du capital souscrit à l'égard duquel le défaut est intervenu, (ii) une déclaration indiquant que ladite demande de paiement n'a pas été satisfaite par le Commanditaire Défaillant concerné à la Date de Défaut;

(c) renonce au droit de réclamer à la SICAR tout montant indépendamment de la contrepartie de l'Option d'Achat telle que définie ci-dessous et accorde au Gérant le pouvoir d'inscrire dans le registre en rapport de la SICAR toute cession d'actions consécutive à l'exercice de l'Option d'Achat.

5.17 La SICAR - ainsi que le bénéficiaire concerné dans le cas où une Option d'Achat est attribuée en vertu des dispositions énoncées ci-dessus - sera habilitée à exercer l'Option d'Achat pendant 6 (six) mois à compter de la Date de Défaut (la «Période d'Exercice de l'Option d'Achat»). L'Option d'Achat sera exercée par l'envoi au Commanditaire Défaillant d'un avis écrit («l'Avis d'Option d'Achat»), contenant, entre autres, les mentions suivantes: (i) la date de la demande de paiement du capital souscrit à l'égard duquel le défaut s'est produit, (ii) une déclaration indiquant que ladite demande de paiement du capital souscrit n'a pas été satisfaite par le Commanditaire Défaillant en question à la Date de Défaut, (iii) une indication du jour auquel la cession sera inscrite dans le registre de la SICAR et (iv) la demande auprès du Commanditaire Défaillant de déclarer par écrit, dans un délai de 5 (cinq) jours ouvrables («Jour Ouvrable» désignant un jour autre qu'un samedi ou un dimanche pendant lequel les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg), le compte bancaire pour le virement de la contrepartie de l'Option d'Achat (telle que définie ci-dessus).

5.18 À la suite de l'exercice de l'Option d'Achat, le Commanditaire Défaillant se verra attribuer une contrepartie de 50% (cinquante pour cent) de la valeur de ses actions déterminée par le Gérant à la dernière Date d'Evaluation (telle que définie à l'Article 18) conformément aux dispositions du paragraphe 18.5 (la «Contrepartie de l'Option d'Achat»).

Le paiement de la Contrepartie de l'Option d'Achat sera faite au moyen d'un virement bancaire dans les 30 (trente) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de l'Avis d'Option d'Achat.

5.19 En cas de cession de la participation dans la SICAR détenue par un Commanditaire Défaillant (les «Actions du Commanditaire Défaillant») au profit d'un Commanditaire non défaillant ou à un tiers se qualifiant en tant qu'Investisseur Averti, en vertu de l'exercice de l'Option d'Achat, un tel Commanditaire non défaillant ou tiers se qualifiant en tant qu'Investisseur Averti sera tenu de payer les montants du capital souscrit encore en circulation en rapport avec lesdites actions au regard de toute demande pertinente du Gérant, et ledit tiers se qualifiant en tant qu'Investisseur Averti sera réputé être un Commanditaire à tous égards et à toutes fins.

5.20 Si l'Option d'Achat n'est pas exercée au cours de la Période d'Exercice de l'Option d'Achat, le Gérant peut décider de la déchéance des Actions de Catégorie A composant la participation du Commanditaire Défaillant (les «Actions de catégorie A du Commanditaire défaillant») qui n'ont pas été vendues en vertu des dispositions ci-dessus et aucune distribution supplémentaire (que ce soit en espèces ou en actions) ne sera faite quant à ces Actions de Catégorie A du Commanditaire Défaillant (sauf ainsi qu'il en est disposé ci-dessous lors de la cessation de la SICAR). La déchéance aura pour effet que les droits dudit Commanditaire Défaillant seront limités au paiement pour le rachat de ses Actions de Catégorie A du Commanditaire Défaillant des Produits de Liquidation (tels que définis ci-dessous) équivalents au capital souscrit payé par le Commanditaire Défaillant en rapport avec chaque émission d'Actions de Catégorie A, uniquement lors de la dissolution de la SICAR. Un Commanditaire Défaillant n'aura pas le droit de participer ou de voter à une assemblée des Actionnaires de la SICAR et il n'aura pas le droit de recevoir des Dividendes. Afin d'écartier tout doute, un Commanditaire Défaillant n'aura pas le droit de remédier au défaut, par paiement ou autrement, pas plus qu'un Commanditaire Défaillant n'aura un droit aux fins de l'annulation ou de la révocation de la déchéance des Actions invendues de Catégorie A du Commanditaire Défaillant.

5.21 Si un défaut se produit, le capital autorisé de la SICAR sera réduit du montant du capital souscrit par le Commanditaire Défaillant moins le capital payé par le Commanditaire Défaillant, sauf dans la mesure où ledit Engagement de payer le capital souscrit est assumé par un Commanditaire autre que le Commanditaire Défaillant ou par un tiers se qualifiant en tant qu'Investisseur Averti, devenant par conséquent un Commanditaire, en vertu des dispositions du paragraphe 5.19 ci-dessus.

Art. 6. Cession d'actions

6.1 Un Commanditaire peut céder tout ou partie de sa participation dans la SICAR à une société affiliée de ce Commanditaire, selon la définition de ce terme énoncée au paragraphe 6.4. Le consentement préalable par écrit du Gérant sera exigé pour la cession de tout ou partie de la participation d'un Commanditaire dans la SICAR sauf en ce qui concerne:

(a) les cessions à un affilié dudit Commanditaire;

(b) lorsque le Commanditaire est le fondé de pouvoir d'une oeuvre caritative immatriculée en Angleterre ou au Pays de Galles, toute cession par ce Commanditaire, ou par tout successeur ou fondé(s) de pouvoir supplémentaire(s) de ce Commanditaire le cas échéant, ou toute société dont les actions sont détenues directement ou indirectement par ledit Commanditaire, ou par tout intermédiaire ou dépositaire de toute personne à tout successeur ou fondé(s) de pouvoir supplémentaire(s) du Commanditaire, le cas échéant, ou à toute société ou intermédiaire ou dépositaire de toute personne.

Ce consentement ne sera pas refusé sans motif légitime en prenant bien en considération les intérêts de la SICAR et du Commanditaire concerné, tout ceci dans les limites prévues par la Loi. Afin d'écartier tout doute, la circonstance établissant que le cessionnaire proposé n'est pas jugé suffisamment solvable, selon l'appréciation équitable du Gérant, pour honorer ses obligations de financement vis-à-vis de la SICAR, constituera un motif légitime de refus de ce consentement.

6.2 Les cessions d'Actions de Catégorie A, ainsi que des droits de souscription, des certificats d'option ou des obligations convertibles émises par la SICAR ou d'autres titres ou droits émis, autorisés ou accordés par la SICAR octroyant des titres assortis d'un droit de vote de la SICAR (les «Actions») à des tiers considérés comme des Investisseurs Avertis sont soumis à l'approbation du Gérant conformément au paragraphe 6.1 ci-dessus et à un droit de souscription préférentielle en faveur des Commanditaires aux conditions qui suivent.

6.3 Aux fins du présent Article 6, une cession d'Actions (une «Cession») désignera toute transaction autre que les cessions listées à l'article 6.4 ci-dessus dont le motif ou la conséquence est le transfert d'une participation dans les Actions, avec ou sans contrepartie, y compris mais sans y être limité (i) les contributions au capital, échanges d'actions, fusions, scissions, liquidations; (ii) tous changements, cessions, ventes ou attributions de titre de propriété entier ou partiel - par ex.: jouissance, usufruit, ou nue-propriété (c'est à dire sans jouissance) par tout moyen légal; (iii) toute cession effectuée à la suite d'une enchère publique ordonnée par un tribunal; (iv) toute cession de ou renonciation aux droits d'attribution (droit à recevoir des actions) suite à une augmentation de capital par incorporation des réserves ou des bénéfices, toute cession ou renonciation aux droits préférentiels de souscriptions à la suite d'une augmentation de capital par apport en espèces ou renonciation individuelle à de tels droits préférentiels de souscription en faveur de personnes identifiées; et (v) tout transfert avec ou sans usufruit, prêt, convention de croupier, constitution d'une sûreté résultant d'une mise en gage d'actions ou d'autres participations ou d'autres sûretés, (auquel cas la cession d'actions ou autres participations consécutive à l'exécution d'un tel gage ne sera pas considérée comme une cession), impliquant les actions, les votes, les certificats d'investissements, les certificats d'option, les obligations, les titres hybrides, les options, les droits et les autres titres donnant droit immédiat ou futur, direct ou indirect à des actions ou autres participations et toutes autres formes de cessions.

6.4 Le droit préférentiel de souscription, concernant un seul Commanditaire, ne s'appliquera pas à toute Cession: (i) à toute entité qui détient plus de 50% du capital social et des droits de vote de ce Commanditaire, ou (ii) à toute entité dans laquelle ce Commanditaire détient plus de 50% du capital social et des droits de vote, ou (iii) à toute entité détenue

en participation commune avec ce Commanditaire pour plus de 50% de son capital social et des droits de vote; ou, (iv) dans la mesure où ce Commanditaire est un client, un compte géré ou une société affiliée ou un fonds géré ou conseillé par un gestionnaire professionnel d'investissements ou un conseiller en investissements, à tout autre client, compte géré, société affiliée ou fonds géré ou conseillé par un tel gestionnaire ou conseiller en investissements (toute description ci-dessus désignée par «Affilié») tant que cette Cession n'est pas effectuée en prévision de, ou en rapport avec, ou principalement en même temps qu'une ou qu'une série de transactions à la suite desquelles cet Affilié cessera d'être un Affilié du Cédant.

6.5 Tout Commanditaire désirant céder tout ou partie de ses Actions (un «Cédant») à un bénéficiaire de bonne foi, (un «Cessionnaire»), en informera les autres Commanditaires et le Gérant par courrier recommandé avec avis de réception. L'avis (l'«Avis de Cession») contiendra les informations suivantes:

- (a) le nombre d'Actions qu'il a l'intention de céder;
- (b) l'identité du ou des Cessionnaire(s) envisagés; et
- (c) les conditions générales, incluant le prix d'achat en espèces proposé pour les Actions, en vertu desquelles le Cédant propose la Cession de ses Actions au Cessionnaire;
- (d) la confirmation de l'intention du Cessionnaire concerné de conclure un accord d'investisseur et d'actionnaire en rapport à la SICAR dont le Cédant fait partie, (un «AIA»), et que ce Cessionnaire soit considéré à tous égards et à toutes fins comme partie à cette AIA avec la même position et les mêmes obligations que le Cédant.

6.6 Les autres Commanditaires auront un droit préférentiel de souscription afin d'acquérir les Actions que le Cédant propose de céder en proportion de leur participation et conformément aux conditions générales énoncées dans l'Avis de Cession. Si un ou plusieurs Commanditaires n'exercent pas leur droit préférentiel de souscription, l'(les) autre(s) Commanditaire(s) peut(vent) faire l'achat de toutes ou d'une partie plus importante en proportion des Actions que le Cédant propose de céder.

6.7 Le droit préférentiel de souscription doit être exercé dans les 15 (quinze) Jours Ouvrables suivant la date de réception de l'Avis de Cession (l'accusé de réception faisant foi) par le Commanditaire concerné en notifiant le Cédant et le Gérant par lettre recommandée avec avis de réception. L'avis («l'Avis de Souscription Préférentielle») doit indiquer si oui ou non le Commanditaire respectif est prêt à faire l'achat d'un nombre proportionnellement plus important d'Actions ou, le cas échéant, toutes les Actions au cas où, plusieurs ou tous les autres Commanditaires ne souhaitent pas exercer leur droit préférentiel de souscription, et à détenir lesdites Actions additionnelles selon les conditions générales de l'AIA auquel le Cédant est partie et à se conformer à toutes les obligations du Cédant, notamment l'obligation de payer les montants des Engagements pris par le Cédant et dûment requis par le Gérant. Pour que le droit préférentiel de souscription soit valablement exercé, les Avis de Souscription Préférentielle pris ensemble, le cas échéant, doivent couvrir toutes les Actions que le Cédant propose de céder.

6.8 Au cas où les Avis de Souscription Préférentielle pris ensemble, le cas échéant, ne couvrent pas toutes les Actions que le Cédant propose de céder ou qu'aucun Commanditaire n'a exercé son droit de souscription préférentielle, le Gérant avisera le Cédant et les autres Commanditaires dans les 3 Jours Ouvrables suivant l'expiration de la période de souscription préférentielle du dernier Commanditaire notifié. Après réception dudit avis, les autres Commanditaires disposeront d'une période additionnelle de souscription préférentielle de 10 Jours Ouvrables au cours desquels ils peuvent exercer le droit préférentiel de souscription tel que stipulé aux paragraphes 6.6 et 6.7 ci-dessus.

6.9 Si aucun Commanditaire ne notifie l'exercice de son droit préférentiel de souscription dans les délais impartis aux paragraphes 6.7 et 6.8 ci-dessus ou, le cas échéant, l'(les) Avis de Souscription Préférentielle ne couvre(nt) pas toutes les Actions que le Cédant propose de céder à l'expiration de la période additionnelle de souscription préférentielle énoncée au paragraphe 6.8, le Gérant notifiera au Cédant qu'il est libre de céder ses Actions au Cessionnaire envisagé en vertu des conditions générales proposées immédiatement après l'expiration de la période additionnelle de souscription préférentielle stipulée au paragraphe 6.8.

6.10 Au cas où le droit préférentiel de souscription a été valablement exercé, la Cession des Actions et le paiement du prix d'achat interviendront simultanément dans les 7 Jours Ouvrables suivant le date à laquelle l'Avis de Souscription Préférentielle a été reçu par le Cédant.

6.11 Les dispositions ci-dessus s'appliqueront si possible aux Cessions d'Actions proposées sans contrepartie ou pour une contrepartie en espèces. En ce cas, les dispositions suivantes s'appliqueront également:

- (a) l'Avis de Cession doit comporter une indication par le Cédant de la valeur en espèces des Actions qu'il se propose de céder;
- (b) chaque Commanditaire souhaitant exercer son droit préférentiel de souscription devra choisir de payer:
 - (i) si la Cession proposée doit intervenir après le versement d'une contrepartie en actions, soit: (i) la contrepartie due en actions; ou (ii) une contrepartie égale à la valeur en espèces des actions faisant l'objet d'une Cession indiquée par le Cédant dans l'Avis de Cession;
 - (ii) si aucune contrepartie n'est envisagée pour la Cession proposée, une contrepartie égale à la valeur en espèces des Actions faisant l'objet d'une Cession indiquée par le Cédant dans l'Avis de Cession;

(c) Si un ou plusieurs Commanditaires déclarent dans l'Avis de Souscription Préférentielle soit que: (i) ils ne sont pas en mesure de payer la contrepartie en Actions (s'il y a lieu) indiquée par le Cédant dans l'Avis de Cession; et/ou (ii) ils estiment que la valeur en espèces des Actions faisant l'objet d'une Cession et indiquée dans l'Avis de Cession n'est pas équitable, ils seront habilités à faire l'achat des Actions visées dans l'Avis de Cession à la valeur déterminée par le Gérant à la dernière Date d'Evaluation (telle que définie à l'article 18) conformément aux dispositions du paragraphe 18.5. Le Gérant notifiera ensuite ladite valeur à la demande d'un ou plusieurs Commanditaires dans les 15 Jours Ouvrables suivant la demande en question.

6.12 Toute notification en vertu du présent Article 6 sera réputée avoir été donnée à la date à laquelle l'avis a été reçu par le Commanditaire concerné tel qu'indiqué dans l'avis de réception. Ledit Commanditaire concerné est tenu d'informer immédiatement le Gérant qu'il a reçu ledit avis.

6.13 Tout Affilié ou Cessionnaire auquel les Actions de Catégorie A sont cédées doit se qualifier en tant qu'Investisseur Averti tel que ce terme est défini dans l'article 2 de la loi SICAR.

6.14 Toute Cession d'Actions conformément aux dispositions précédentes sera valable uniquement si le Cessionnaire s'engage aux obligations de tout AIA auquel le Commanditaire vendeur est partie avec le même Engagement que le Commanditaire vendeur.

6.15 Il est entendu que tout Commanditaire soumis à l'U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974 (loi sur les régimes de retraite complémentaire aux USA) (ci-après, «l'ERISA»), n'est pas sujet à un droit préférentiel de souscription en cas de Cession à un fiduciaire succédant, ainsi qu'en cas de fusion.

Art. 7. Rachat des actions

7.1 La SICAR est une société d'investissement à capital fixe et les demandes unilatérales de rachats par les Actionnaires ne peuvent donc être acceptées par la SICAR que dans les cas stipulés dans les présents Statuts.

7.2 Cependant, la SICAR peut racheter les Actions lorsque le Gérant considère que ce rachat est au mieux des intérêts de la SICAR. Un tel rachat sera considéré comme une distribution dans le contexte de la détermination des droits des détenteurs d'Actions de Catégorie A et de Catégorie B et les règles des Articles 5 et 19 seront applicables.

7.3 Les Actions peuvent être rachetées sur la base d'un prorata entre les Actionnaires existants par exemple (i) afin de distribuer aux Actionnaires le produit net d'un tel investissement lors de la cession d'un actif d'investissement par la SICAR, (ii) si la valeur des actifs de la SICAR a diminué jusqu'à un montant que le Gérant considère être sous le niveau minimum pour que la SICAR fonctionne efficacement du point de vue économique ou, (iii) s'il s'est produit un changement défavorable dans la situation économique ou politique.

7.4 Par ailleurs, les Actions de Catégorie A peuvent être rachetées obligatoirement si un Actionnaire cesse d'être ou s'avère ne pas être un Investisseur Averti.

Art. 8. Responsabilité des Actionnaires

8.1 Les détenteurs d'Actions autres que le Gérant ne sont responsables qu'à hauteur de leur contribution à la SICAR.

8.2 La responsabilité du Gérant est illimitée.

Art. 9. Assemblées des Actionnaires

9.1 L'assemblée générale annuelle a des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi en vigueur au Luxembourg, au siège social luxembourgeois de la SICAR ou en tel autre lieu au Luxembourg qui sera indiqué dans l'avis de convocation, le 2ème jeudi du mois d'avril à 15.00 heures. Si cette date n'est pas un Jour Ouvrable dans la ville de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable suivant. Les autres assemblées des Actionnaires pourront être tenues aux lieux et aux jours indiqués dans les avis de convocation respectifs. Toutes les assemblées générales seront présidées par le Gérant.

9.2 L'assemblée générale des Actionnaires:

- (a) la modification du nom de la SICAR;
- (b) la modification de l'objet de la SICAR;
- (c) la modification des Statuts;
- (d) la liquidation de la SICAR et la désignation des liquidateurs;
- (e) les fusion, scission ou dissolution de la SICAR ou transfert ou consolidation impliquant la totalité de ses actifs;
- (f) la transformation de la SICAR en société d'une autre forme juridique;
- (g) le changement du Gérant;
- (h) la relation entre la SICAR et ses entités apparentées.

9.3 Pour être valable, toutes les résolutions autres que celles concernant la révocation du Gérant doivent aussi recueillir le vote favorable de celui-ci.

Art. 10. Convocation, quorum, procurations, majorité

10.1 Les périodes d'avis et les règles du quorum exigées par la loi s'appliqueront en ce qui concerne les assemblées des Actionnaires de la SICAR, ainsi qu'en ce qui concerne le déroulement de ces assemblées, sauf stipulation contraire des présentes.

10.2 Chaque Action donne droit à un vote. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée d'Actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, que ce soit par copie originale, télécopie, câble, télégramme ou télex.

10.3 Sauf stipulation contraire de la loi ou des présents Statuts, il est entendu que pour que l'assemblée des Actionnaires de la SICAR soit valablement constituée et que les résolutions soient adoptées, il faut:

(a) le vote des Actionnaires détenant au moins 51% (cinquante et un pour cent) de la totalité du capital social de la SICAR au cas où la résolution à adopter est une résolution ordinaire;

(b) le vote des Actionnaires détenant au moins 67% (soixante-sept pour cent) de la totalité du capital social de la SICAR au cas où la résolution à adopter relève d'une des questions suivantes:

- (i) émission de nouvelles actions auxquelles sont attachées des droits préférentiels
- (ii) conversion d'actions privilégiées sans droit de vote en actions ordinaires.

10.4 Cependant, il est convenu que les résolutions relatives à:

- (a) la modification de l'objet de la SICAR;
- (b) la modification de ces Statuts;
- (c) la modification du nom de la SICAR;
- (d) la liquidation de la SICAR et la désignation des liquidateurs;

(e) les fusion, scission ou dissolution de la SICAR ou transfert ou consolidation impliquant la totalité de ses actifs;
(f) la transformation de la SICAR en société d'une autre forme juridique;
doivent être votées par les Actionnaires représentant au moins 71% (soixante et onze pour cent) de la totalité du capital social de la SICAR sous réserve que le vote du Gérant soit chaque fois inclus dans ces votes.

10.5 Le Gérant peut déterminer toutes les autres conditions que les Actionnaires doivent remplir pour que ceux-ci puissent prendre part à toute assemblée des Actionnaires.

10.6 Le Gérant peut être révoqué de ses fonctions de gestion au moyen d'une résolution de l'assemblée adoptée par un vote favorable des détenteurs d'Actions de Catégorie A qui ne sont pas en situation de conflit d'intérêt du fait qu'ils sont actionnaires directs ou indirects du Gérant ou un Affilié de ces actionnaires directs ou indirects («Actionnaires Non Conflictuels»), constituant au moins 75% (soixante-quinze pour cent) du capital effectivement libéré représenté par les Actions de Catégorie A détenues par les Actionnaires Non-Conflictuels à la date concernée, lorsque surviennent les événements suivants:

(a) toute requête de déclaration de faillite du Gérant en instance ou visant à soumettre celui-ci à une procédure dans le cadre d'une loi sur les faillites; ou

(b) une injonction a été faite, ou une résolution passée ou une requête présentée pour la liquidation du Gérant ou pour la désignation d'un liquidateur provisionnel auprès de celui-ci, ou toute requête demandant cette désignation est en instance;

(c) une injonction administrative a été faite ou une requête d'injonction administrative concernant le Gérant a été présentée;

(d) un séquestre ou un gérant ou un curateur a été nommé auprès du Gérant, ou une requête pour une telle désignation est en instance;

(e) le Gérant a conclu un compromis ou un arrangement quelconque avec ses créanciers ou une catégorie quelconque de ses créanciers à titre général.

10.7 Cependant, sur jugement déclaratoire d'actes de fraude, de faute lourde, de faute intentionnelle, de mauvaise foi ou de négligence coupable de ses devoirs, le Gérant peut être révoqué de ses fonctions de gestion au moyen d'une résolution de l'assemblée des Actionnaires adoptée par un vote favorable des Actionnaires Non Conflictuels détenant des Actions de Catégorie A, constituant au moins la majorité du capital effectivement libéré représenté par les Actions de Catégorie A détenues par les Actionnaires Non-Conflictuels à la date concernée.

10.8 Le Gérant peut être révoqué de ses fonctions sur une base non fautive au moyen d'une résolution de l'assemblée des Actionnaires adoptée par un vote favorable des Actionnaires Non Conflictuels détenant des Actions de Catégorie A constituant au moins 80% (quatre-vingt pour cent) du capital effectivement libéré représenté par les Actions de Catégorie A détenues par des Actionnaires Non-Conflictuels à la date concernée.

10.9 À la révocation du Gérant, un nouveau Gérant sera désigné lors d'une assemblée générale des Actionnaires selon la majorité requise au paragraphe 10.7. de l'Article 20.

10.10 Si le Gérant venait à faire l'objet d'une procédure de faillite ou d'insolvabilité de quelque nature que ce soit, selon la loi en vigueur ou d'une procédure de liquidation, il devrait alors convoquer en temps voulu une assemblée des Actionnaires de la SICAR afin qu'elle décide (i) de la révocation du Gérant au moyen d'une résolution adoptée par le vote favorable d'Actionnaires Non Conflictuels représentant la simple majorité des Actions de Catégorie A détenues par les Actionnaires Non Conflictuels présents à cette assemblée, et (ii) de la liquidation de la SICAR par une résolution adoptée recueillant le vote favorable des Actionnaires Non Conflictuels représentant le quorum minimum exigé par la loi.

Art. 11. Avis de convocation

11.1 Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées par le Gérant, suivant un avis établissant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant la date de la séance à l'adresse de chaque Actionnaire figurant sur le registre des Actionnaires.

11.2 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la séance, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Pouvoirs des assemblées générales d'Actionnaires.

Toute assemblée des Actionnaires de la SICAR régulièrement constituée représentera la totalité des Actionnaires de la SICAR.

Art. 13. Gestion

13.1 La SICAR sera gérée par le Gérant qui sera l'associé (associé - Gérant - commandité) personnellement, conjointement et solidairement responsable avec la SICAR de tout le passif qui ne pourrait être apuré par les actifs de la SICAR. ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A., il est et restera le Gérant pour la durée de la SICAR, sous réserve des dispositions de l'Article 1 et des paragraphes 10.6, 10.7 et 10.9 ci-dessus.

13.2 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SICAR qui n'est pas expressément réservé par la Loi SICAR ou par les Statuts à l'assemblée des Actionnaires.

13.3 Le Gérant aura pouvoir, pour le compte et au nom de la SICAR, à savoir, de mener à bien tous les objectifs de la SICAR et d'effectuer tous acte et de passer et exécuter tout contrat et autres engagements qu'il pourrait juger nécessaires, recommandés ou accessoires. Sauf stipulation expressément contraire, le Gérant aura et disposera de toute autorité à sa discrétion pour exercer, pour le compte et au nom de la SICAR, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou adéquats pour mener à bien les objectifs de la SICAR.

13.4 Sous réserve des dispositions des Statuts, et en accord avec l'activité d'investissement déclarée ici, le Gérant aura pouvoir, pour le compte et au nom de la SICAR, de poursuivre et mettre en oeuvre certains ou tous les objectifs

et pouvoirs de la SICAR y compris, sans limitation, le pouvoir de diriger les opérations de la SICAR, d'effectuer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la SICAR; et il aura la responsabilité exclusive de la gestion, de l'administration et du contrôle des activités et des affaires de la SICAR. Le Gérant sera en particulier habilité:

(a) à identifier, évaluer et négocier les opportunités d'investissements en se basant sur la politique d'investissement de la SICAR et de procéder à des investissements pour le compte de la SICAR;

(b) à surveiller les investissements et à prendre toutes les décisions possibles concernant leur gestion lorsque cela est opportun;

(c) à prendre les décisions sur les Cessions et à vendre, échanger ou disposer autrement des investissements et, dans le cadre d'une telle vente, échange ou disposition, lorsque cela est opportun, à donner à des tiers considérés comme des Investisseurs Avertis les représentations, garanties, cautions et indemnités;

(d) à accorder des gages ou autres sûretés sur tout ou partie des actions de toute filiale de la SICAR ou dans la Société cible ou sur les actifs de la Société Cible dans le cadre du financement d'un investissement;

(e) relativement à ce qui précède, à conclure toute transaction dans le cadre de chacun des investissements, y compris, entre autres, les lettres d'intention, les contrats d'achat ou de vente d'actions, les contrats d'achats ou de ventes d'actifs, les contrats de fusion et les pactes d'actionnaires avec la direction et les autres investisseurs financiers participant aux investissements, selon le cas, et à en déterminer toutes les conditions générales, à condition que le Gérant assume les obligations qui l'engagent pour le compte de la SICAR uniquement sous réserve que les Engagements de chaque Commanditaire soient financés par le Commanditaire concerné;

(f) en prévision d'un investissement dans une Société Cible ou d'une Cession d'une Société Cible, à placer des sommes prélevées dans des comptes de dépôt ou à investir lesdites sommes dans les instruments qu'il déterminera;

(g) à préparer et communiquer des informations concernant la SICAR y compris des copies de notes, brochures, rapports financiers et autres matériels publicitaires ou promotionnels et à traiter la correspondance et les autres communications adressées à la SICAR;

(h) à se charger des relations avec toute autorité gouvernementale, administrative, nationale ou locale ou tout organisme public dans le cadre des activités de la SICAR;

(i) à assurer la liaison avec les investisseurs potentiels et à promouvoir le développement des activités de la SICAR;

(j) à effectuer toutes les actions et à prendre toutes les décisions nécessaires concernant les Sociétés Cibles, y compris la nomination d'un administrateur ou d'un membre des autres services de l'entreprise ou d'employés de la Société Cible, conformément aux lois en vigueur;

(k) à faire toute chose et tout acte nécessaire ou d'une quelconque manière utile à son fonctionnement, conformément aux Statuts, et en particulier:

(i) à établir des succursales ou d'autres bureaux soit au Luxembourg soit à l'étranger;

(ii) afin de rendre effective toute augmentation du capital social souscrit de la SICAR, entièrement ou en partie, le cas échéant, à émettre des actions représentant tout ou partie d'une telle augmentation et à accepter les souscriptions de ces actions, à déterminer les conditions attachées à toute souscription, à renoncer à et limiter tout droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants de la SICAR;

(iii) à convoquer et présider les assemblées générales de la SICAR, à expédier toutes les circulaires et avis d'assemblées générales, procurations et autres documents à toutes les personnes habilitées à les recevoir et à déterminer toute condition devant être remplie par les Actionnaires de la SICAR pour prendre part à l'assemblée générale;

(iv) à conserver le registre des Actionnaires et les autres livres et dossiers et à les tenir à disposition pour examen au siège social de la SICAR ou de toute autre manière prescrite par la loi;

(v) à conserver et enregistrer les avis, authentications, lettres d'administration, mandats ou tout autre certificat ou instrument en rapport avec l'enregistrement de toute Cession d'actions dans la SICAR;

(vi) à rédiger et expédier les rapports et les comptes de la SICAR comme la loi l'y oblige;

(vii) à engager employés, banquiers d'affaires, consultants indépendants, juristes, comptables, dépositaires, prestataires, agents, conseillers financiers et à nommer des mandataires, des fondés de pouvoir ou d'autres représentants selon ce qu'il jugera nécessaire ou recommandé dans le cadre des affaires de la SICAR;

(viii) à emprunter de l'argent jusqu'à hauteur de 25% (vingt-cinq pour cent) du Capital Total Engagé (dans l'unique but de fournir un crédit-relais à l'investissement);

(ix) à prêter de l'argent jusqu'à hauteur de 30% (trente pour cent) du Capital Total Engagé uniquement pour des motifs en rapport aux investissements;

(x) à ouvrir, conserver et fermer des comptes dans des banques ou maisons de courtage et à donner des instructions ou des indications en rapport avec ceux-ci;

(xi) à confirmer que les Commanditaires répondent aux critères d'Investisseurs Avertis;

(xii) à effectuer toute chose et tout acte dont l'AIA exige spécifiquement qu'ils soient faits et mis en oeuvre par le Gérant.

Art. 14. Signature autorisée. La SICAR sera liée par la signature du Gérant ou par les signatures individuelles ou jointes de toute autre personne à qui l'autorité aura été déléguée par le Gérant et sous sa responsabilité celui-ci en décidant à sa libre appréciation.

Art. 15. Rémunération du Gérant. Le Gérant recevra de la SICAR la rémunération suivante :

15.1 à compter de la Première Date de Clôture et durant la Période d'Investissement le Gérant recevra des honoraires de gestion annuels (les «Honoraires de gestion») équivalents à:

(a) jusqu'au premier des événements auxquels il est fait référence au point (ii) ci-dessous, 2% (deux pour cent) du Capital Total Engagé plus TVA si applicable. Pour les besoins du calcul, tout Engagement ultérieur sera pris en compte comme s'il avait été effectué à la Première Date de Clôture et il sera en conséquence demandé à tout Commanditaire intervenant ultérieurement de contribuer à la SICAR le montant correspondant en rapport;

(b) au premier des événements survenant entre (i) la fin de la Période d'Investissement et (ii) le prélèvement de tout honoraire sur les investisseurs de tout fonds successeur dans lequel le Gérant ou au moins deux personnes parmi M. Enrico Ceccato, M. Paolo Scarlatti, M. Gianni Mion et M. Pierdomenica Gallo (les «Hommes clés») participent activement (un «Fonds Successeur»), 2% (deux pour cent) du Capital Investi circulant au 1er janvier de chaque année plus TVA si elle s'applique, étant entendu qu'en aucun cas les Honoraires de Gestion ne peuvent être inférieurs à 0 (zéro). Le «Capital Investi Circulant» signifiera la différence entre le montant global du Capital Investi diminué des montants prélevés dans le cadre des investissements dans une Société Cible qui a été cédée jusqu'à hauteur du montant distribué aux Commanditaires, et (ii) le coût d'acquisition de toutes Sociétés Cibles entièrement amorti dans les livres comptables de la SICAR.

Les Honoraires de Gestion seront payables à la demande du Gérant deux fois dans l'année et seront réglés par la SICAR. Le premier règlement des Honoraires de Gestion interviendra le Premier Jour de Clôture et sera constitué au pro rata des Honoraires de Gestion payables pour la période allant du Premier Jour de Clôture au 30 juin 2006. Un montant correspondant à (i) 50% (cinquante pour cent) de tous les honoraires reçus par le Gérant de tiers (autre qu'un Fonds Successeur) en leur capacité de co-investisseurs; et (ii) 100% (cent pour cent) de tous les honoraires reçus par le Gérant en quelconque rapport avec les investissements dans les Sociétés Cibles autres que ceux auxquels il est fait référence en (i) ci-dessus, ainsi que les autres honoraires reçus de la SICAR, seront déduits des Honoraires de Gestion payables par les Commanditaires suite à la réception par le Gérant de tous les honoraires ainsi décrits.

15.2 Le Gérant sera habilité à mettre sur le compte de la SICAR des honoraires pour transaction abandonnée pour le remboursement de tous les frais juridiques, comptables, de courtage et autres coûts, honoraires et dépenses en rapport à des investissements proposés et non effectivement réalisés.

15.3 Le Gérant sera habilité, en considération de tous les coûts de mise en place, y compris les coûts juridiques, comptables et organisationnels déjà supportés ou à supporter par le Gérant dans le cadre de la création de la SICAR, à recevoir des honoraires de création (les «Honoraires de Création») pour un montant de 1.750.000 euros (un million sept cent cinquante mille euros) proportionnel à l'Engagement individuel de chaque Commanditaire, sous réserve que dans ce but, les Engagements initiaux soient multipliés par un facteur de 0,8 (zéro virgule huit). Au Premier Jour de Clôture, le Gérant sera habilité à prélever pour les Commanditaires initiaux leur part au prorata sur les Honoraires de Création, calculée sur la base des critères exposés ci-dessus et en présumant que le Capital Investi Total sera égal à 200.000.000 euros (deux cent millions). À la date, au plus tard un an après le Premier Jour de Clôture, où le Gérant cessera d'accepter des Engagements, celui-ci calculera la part finale des Honoraires de Création au prorata pour chaque Commanditaire sur la base du Capital Total Investi réel et sera habilité à prélever le solde dû, le cas échéant, sur les Commanditaires qui avaient contracté leurs Engagements à la Première Date de Clôture, en se fondant sur ce calcul. Tous les coûts et frais liés à la formation de la SICAR ainsi que son coût opérationnel seront supportés par la SICAR.

Art. 16. Le dépositaire

16.1 La SICAR passera une convention de dépositaire avec une banque du Luxembourg (le «Dépositaire») satisfaisant aux obligations de l'article 8 de la Loi SICAR.

16.2 La garde de l'argent, des titres et des actifs de la SICAR est confiée au Dépositaire pour le compte et dans l'intérêt exclusif des Actionnaires. Le Dépositaire peut, sous sa propre responsabilité, confier la garde des titres à des systèmes de compensation, à d'autres banques ou institutions de dépôt de titres sans que cela modifie sa responsabilité (sous réserve que ces correspondants soient choisis de bonne foi et soient soumis à un contrôle que le groupe de travail d'action financière (financial action task force ou «FATF») considère équivalent à celui prévu par la législation communautaire et que la coopération entre l'autorité compétente et le CSSF soit garantie). Il s'acquittera de toutes les fonctions et devoirs habituels en rapport avec le dépôt d'argent et de titres.

16.3 Le Dépositaire ne pourra disposer des actifs de la SICAR et ne pourra effectuer des règlements à des tiers pour le compte de la SICAR, conformément aux Statuts et à la loi en vigueur, que sur instructions du Gérant.

16.4 Le Dépositaire exécutera toute opération en rapport avec la gestion quotidienne des actifs de la SICAR.

16.5 De plus, le Dépositaire mettra en oeuvre les instructions du Gérant et procédera, à sa demande, à la disposition matérielle des actifs de la SICAR.

16.6 De plus, le Dépositaire mettra en oeuvre les instructions du Gérant et procédera, à sa demande, à la disposition matérielle des actifs de la SICAR. Le Gérant a en particulier chargé le Dépositaire de payer les titres achetés contre livraison et de livrer les titres vendus contre paiement de leur contre-valeur, de collecter les dividendes et les coupons d'intérêts provenant de la détention de titres et d'autres actifs déposés en faveur de la SICAR auprès de lui ou sous son nom auprès d'autres banques et d'exercer les droits de souscription attachés à ces titres.

16.7 Le Dépositaire devra également:

(a) s'assurer que le prix de souscription des titres de la SICAR est reçu par la SICAR dans les délais impartis dans ses documents de constitution;

(b) s'assurer que lors de transactions concernant les actifs de la SICAR la contrepartie lui est payée ou livrée dans les délais habituels;

(c) s'assurer que le revenu de la SICAR est utilisé conformément aux documents de constitution;

(d) conformément au droit luxembourgeois, le Dépositaire répondra auprès du Gérant et des Actionnaires, de toute perte subie par eux à la suite d'un manquement injustifié dans l'exercice de ses obligations ou d'un exercice abusif injustifié de celles-ci.

16.8 Le Dépositaire ou la SICAR peuvent mettre fin à la convention de dépositaire à tout moment, sous réserve que soit donné un préavis écrit d'au moins trois mois à l'autre partie, étant entendu que la SICAR désignera un nouveau Dépositaire qui exercera les responsabilités et les fonctions telles que déterminées par la loi et les Statuts.

16.9 Dans l'attente de son remplacement, qui doit avoir lieu dans les deux mois suivant la date de l'avis de résiliation, le Dépositaire prendra toutes les mesures nécessaires pour une préservation opportune des intérêts des Actionnaires.

16.10 La SICAR paiera des honoraires, établis chaque année, au Dépositaire en considération du nombre d'investissements et de tâches demandés.

Art. 17. Année comptable - Comptes

17.1 L'année comptable de la SICAR débutera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

17.2 Les comptes de la SICAR seront exprimés en euros.

17.3 Le rapport annuel et le prospectus d'émission de la SICAR seront préparés, approuvés et publiés conformément au chapitre V de la Loi SICAR. Dans la plus large mesure autorisée par la loi, tous les comptes de la SICAR se conformeront également aux Normes Comptables Internationales (IAS).

Art. 18. Détermination de la valeur de l'actif net

18.1 La valeur de l'actif net de chaque catégorie (la «Valeur de l'Actif Net») sera déterminée en euros sous la responsabilité du Gérant aux dates suivantes de chaque année fiscale: le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre, le 31 décembre (chacun étant un «Jour d'Evaluation»).

18.2 La SICAR calculera la Valeur de l'Actif Net par catégorie comme suit: chaque catégorie participe dans la SICAR en fonction du portefeuille et des droits aux Dividendes attribuables à chacune des catégories. La valeur du portefeuille et les droits aux Dividendes attribuables à une catégorie particulière un Jour d'Evaluation donné, corrigée du passif concernant cette catégorie le Jour de l'Evaluation, représente la Valeur de l'Actif Net totale attribuable à cette catégorie ce Jour d'Evaluation.

18.3 La Valeur de l'Actif Net par action de cette catégorie un Jour d'Evaluation est égale à la Valeur de l'Actif Net totale de cette catégorie ce Jour d'Evaluation divisée par le nombre total d'Actions en circulation de cette catégorie le Jour de cette Evaluation.

18.4 La Valeur des Actifs Nets de la SICAR est égale à la différence entre les valeurs de son actif brut et de son passif.

18.5 La valeur de la SICAR sera déterminée comme suit:

(a) la valeur de tout fonds en caisse ou en dépôt, factures et billets à vue et créances, frais payés d'avance, dividendes en espèces et intérêts déclarés ou à recevoir comme indiqué plus haut, et non encore reçus, sera considérée comme le montant total en question, à moins qu'il soit peu probable de le recevoir auquel cas la valeur en question sera obtenue après la déduction que le Gérant jugera appropriée pour refléter cette véritable valeur;

(b) tout titre transférable et tout instrument du marché monétaire négocié ou coté en bourse ou sur tout autre marché organisé sera évalué sur la base du dernier prix connu, à moins que le prix ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de cet actif sera déterminée sur la base de sa valeur de réalisation prévisible estimée par le Gérant agissant avec prudence et bonne foi;

(c) les titres non cotés ou non négociés sur un marché régulier seront évalués sur la base de la valeur de réalisation nette probable, estimation faite avec prudence et bonne foi par le Gérant (en utilisant généralement le prix historique sous réserve qu'il n'existe pas de circonstances montrant qu'une valeur plus élevée ou inférieure est plus appropriée). Tous les autres titres et actifs seront évalués à leur juste prix, déterminé en bonne foi et en conformité avec les procédures établies par le Gérant;

(d) quoi qu'il en soit la valeur de réalisation nette probable des titres non cotés ou des titres non négociés sur un marché régulier sera déterminée d'après les «Valuation Guidelines for Private Equity and Venture Capital» (directives d'évaluation du capital-investissement et capital-risque) établies par l'EVCA (European Venture Capital Association ou association européenne de capital-risque);

(e) la valeur de tous les autres actifs de la SICAR sera déterminée sur la base de leur prix d'acquisition incluant tous les coûts, honoraires et dépenses liés à cette acquisition ou, si ce prix d'acquisition n'est pas représentatif, sur le prix de vente raisonnablement prévisible déterminé avec prudence et bonne foi.

18.6 Dans l'éventualité où il serait impossible ou inapproprié d'effectuer une estimation conformément aux règles ci-dessus du fait de circonstances ou événements extraordinaires, le Gérant, exerçant prudence et agissant de bonne foi, est habilité à utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus afin d'établir ce qu'il pense être une évaluation juste compte tenu des circonstances.

18.7 La Valeur d'Actif Net pour chaque catégorie à n'importe quel Jour d'Evaluation sera mise à la disposition des détenteurs d'actions ordinaires au siège social de la SICAR dans les vingt (20) Jours Ouvrables suivant le Jour d'Evaluation concerné.

18.8 Le Gérant peut temporairement suspendre le calcul de la Valeur d'Actif Net si cette suspension est justifiée par les intérêts des Actionnaires ou est nécessaire dans le cas de circonstances ou événements exceptionnels dans l'intérêt des Actionnaires. Sans limiter la généralité de la clause ci-dessus, le Gérant peut temporairement suspendre le calcul de la Valeur de l'Actif Net dans les circonstances suivantes:

- durant toute période, en dehors des vacances ordinaires ou des jours habituellement fériés, pendant laquelle un marché ou une bourse est fermée, ou lorsque les transactions sont suspendues, soumises à restrictions ou sujettes à des fluctuations à court terme importantes, et qu'il s'agit du marché ou de la bourse principal pour une partie significative des actifs de la SICAR;

- durant toute période où il existe une situation d'urgence, politique, économique, militaire, financière ou sociale, ou une grève ou un événement de force majeure échappant au contrôle ou à la responsabilité du Gérant, en conséquence duquel il est impossible de disposer d'investissements qui constituent une part substantielle des actifs de la SICAR; et,

- durant toute période où la remise d'argent qui sera ou peut être impliquée dans la réalisation ou dans le paiement de tout investissement pour le compte de la SICAR ne peut, selon l'opinion du Gérant, être pratiquée aux taux de change normaux.

Il est interdit d'émettre ou de racheter des Actions durant la période de suspension. Les Actionnaires doivent être informés de toute suspension du calcul de la Valeur de l'Actif Net selon les méthodes établies par le Gérant.

Art. 19. Répartition des bénéfices

19.1 Le Gérant déterminera la façon dont il sera disposé des bénéfices annuels nets et décidera de payer des Dividendes le cas échéant, en fonction de ce qu'il jugera servir le mieux l'objet social et la politique de la SICAR conformément à l'Article 5.

19.2 Les Dividendes peuvent être payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par le Gérant et ils pourront être payés aux lieux et dates qui seront fixées par le Gérant.

19.3 Le Gérant peut décider de payer des dividendes intermédiaires aux conditions établies au paragraphe 5.6.

Art. 20. Dissolution et liquidation

20.1 La SICAR peut être l'objet d'une dissolution volontaire selon une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires recueillant l'approbation du Gérant. Par ailleurs, en cas de retrait du Gérant comme défini à l'Article 2 et sauf désignation d'un nouveau Gérant, le retrait du Gérant impliquera nécessairement la dissolution de la SICAR. Dans l'éventualité du retrait du Gérant sans désignation d'un nouveau Gérant, les Actionnaires tiendront une assemblée générale pour enregistrer la dissolution de la SICAR et pour définir toutes les actions pertinentes en vue de la liquidation de la SICAR. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques) nommés par l'assemblée des Actionnaires qui déterminera également leurs pouvoirs et leur rémunération.

20.2 Les produits nets de la liquidation (qu'ils soient constitués d'espèces ou d'actifs), (les «Produits de la Liquidation»), seront distribués par les liquidateurs dans l'ordre suivant:

(a) paiement intégral à chaque Commanditaire Non Défaillant de toute somme devant être rendue par les détenteurs d'Actions de Catégorie B en vertu du paragraphe 5.7 ou 20.3 en fonction des critères établis au paragraphe 5.7;

(b) remboursement intégral du Capital Investi de chaque Commanditaire Non Défaillant en rapport avec chaque émission d'Actions de Catégorie A, si elles ne sont pas déjà rachetées;

(c) remboursement intégral du prix d'émission des Actions de Catégorie B, si elles ne sont pas déjà rachetées;

(d) paiement des Produits de la Liquidation à chaque Commanditaire Non Défaillant jusqu'à ce que soit atteint un TIR d'au moins 8% (huit pour cent) du Capital Investi payé par chacun d'entre eux (le «Taux de Rendement Minimal de Liquidation»);

(e) paiement des Produits de la Liquidation à tous les détenteurs d'Actions de Catégorie B jusqu'à ce que ceux-ci aient reçu un montant égal à 20% (vingt pour cent) de tous les montants cumulés distribués en vertu du paragraphe (c) ci-dessus et de ce paragraphe (d);

(f) remboursement intégral du Capital Investi de chaque Commanditaire Défaillant en rapport avec l'émission d'Actions de Catégorie A d'un Commanditaire Défaillant qui n'ont pas été vendues selon l'article 5 et ont donc été confisquées conformément au paragraphe 5.20;

(g) par la suite, tout produit supplémentaire sera distribué en respectant les conditions suivantes:

- 80% (quatre-vingts pour cent) aux Commanditaires Non Défaillants, et

- 20% (vingt pour cent) aux Actionnaires détenant des Actions de Catégorie B.

20.3 Si les Produits de la Liquidation ne sont pas suffisants pour rembourser intégralement aux Commanditaires Non Défaillants le Capital Investi que chacun d'entre eux a contribué en rapport avec chaque émission d'Actions de Catégorie A augmenté du Taux de Rendement Minimal de Liquidation, les produits et Dividendes distribués aux détenteurs d'Actions de Catégorie B seront remboursés par chaque détenteur d'Actions de Catégorie B, proportionnellement au nombre d'Actions de Catégorie B détenues par chacun d'entre eux, jusqu'au seuil nécessaire pour permettre une distribution à chaque Commanditaire Non Défaillant de Produits de la Liquidation au moins égaux au Capital Investi versé par chacun d'entre eux augmenté du Taux de Rendement Minimal de Liquidation.

Art. 21. Commissaire aux comptes externe. Les comptes annuels de la SICAR seront audités par un commissaire aux comptes externe qui assume les fonctions et responsabilités inscrites à l'article 27 de la Loi SICAR. Le commissaire aux comptes externe sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires pour un mandat maximum de 6 (six) ans, ledit mandat étant renouvelable.

Art. 22. Amendements. Les présents Statuts peuvent être amendés le cas échéant par une assemblée d'Actionnaires, sous réserve des obligations de quorum et de majorité prévues par la Loi et sous réserve d'obtenir le consentement du Gérant.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions non régies par les présents Statuts seront déterminées par référence aux conditions de l'ISA conclues par et entre le Gérant et certains Commanditaires sur ou au sujet de 19 mai 2006, sur lequel prévaudront les clauses obligatoires du droit luxembourgeois.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- | | |
|--|-------------------------------|
| (1) ORLANDO ITALY MANAGEMENT S.A. | 4.032 actions de catégorie B |
| (2) GALLOINVEST S.R.L. | 20.968 actions de catégorie A |

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en liquide et la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale d'actionnaires aura lieu en 2007.

Le premier rapport annuel de gestion sera daté le 31 décembre 2006.

57071

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement trois mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (1) Le siège social de la société est fixé au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg.
- (2) Est appelée aux fonctions de dépositaire; SANPAOLO BANK S.A.
- (3) Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises; ERNST & YOUNG.
- (4) Le mandat du réviseur d'entreprise expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Stoffel, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 juin 2006, vol. 436, fol. 100, case 14. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, gardien de la minute actuellement empêché, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

J. Elvinger.

(053737.03/242/1537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 45.751.

DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

SINOPIA ASSET MANAGEMENT, having its registered office at 66, rue de la Chaussée d'Antin, L-75009 Paris (France),

being represented by Ms Patricia Ceccotti, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in Paris on January 19, 2006.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has explained and requested the notary to state as follows:

- M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A., having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, was incorporated by Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, on November 18, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 606 of December 23, 1993, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Frank Baden, prenamed, on May 16, 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 414 of August 29, 1995.

- The capital amount is stated at seventy-four thousand three hundred and sixty-eight Euro and five cents (EUR 74,368.05), divided into three thousand (3,000) shares with no par value each, entirely paid up.

- The appearing person declares that all the shares had been gathered in the hands of SINOPIA ASSET MANAGEMENT, prenamed.

- The sole shareholder declares to proceed to the dissolution of the company M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A., and assumes the function of liquidator of the Company.

- He has knowledge of the articles of incorporation of the company and he is perfectly aware of the financial situation of the company.

- He gives full discharge, in connection with their functions, to the Directors and the Statutory Auditor.

- He is vested, in his capacity of a liquidator, with the whole assets and liabilities, known and unknown of the company; clearance of the liabilities has to be terminated before any attribution of assets to his person as sole shareholder.

On the basis of these facts, the notary states the dissolution of the company.

The books, accounts and documents of M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A., will be safekept for a period of five years in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The bearer shares and/or the register of the registered shareholders are cancelled.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the French and the English text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

SINOPIA ASSET MANAGEMENT, ayant son siège au 66, rue de la Chaussée d'Antin, L-75009 Paris (France), ici représentée par Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris, le 19 janvier 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, fut constituée par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 18 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 606 du 23 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Baden, prénommé, en date du 16 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 414 du 29 août 1995.

- La société a actuellement un capital social de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit euros et cinq cents (EUR 74.368,05), représenté par trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir SINOPIA ASSET MANAGEMENT, prédésignée.

L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A., et assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société M.B.F. ADVISORY COMPANY S.A.

Les livres et documents comptables de la société demeureront conservés pendant cinq ans à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Il est procédé à l'annulation des certificats d'actions au porteur et/ou du registre des actionnaires nominatifs.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Ceccotti, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 février 2006, vol. 435, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 mars 2006.

H. Hellinckx.

(033876/242/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2006.